

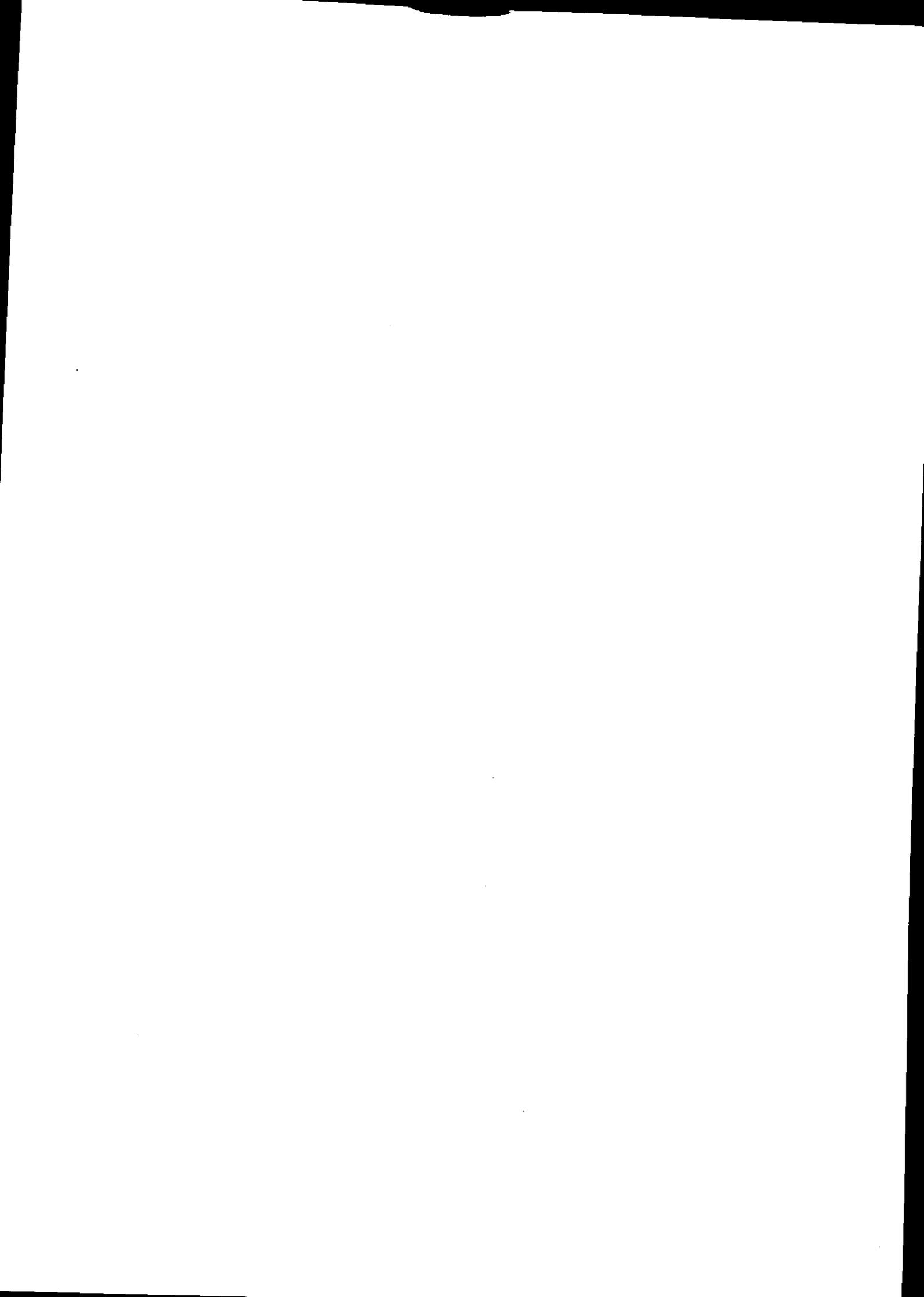
## ANNEXE I

### Description de l'Action:

- Formulaire complet de demande
- Cadre logique

Q

~~Q~~





## ANNEXE 1

Intitulé de l'action	<b>Projet en Faveur du Développement Local en Périphérie de la Réserve Naturelle des Gorilles de Lésio-Louna, PHASE 2 (PROFADELLL 2)</b>
Lieu(x) de l'action	République du Congo, Département du Pool (Nord), Périphérie de la Réserve de Lésio-Louna
Nom du demandeur	THE ASPINALL FOUNDATION
Nationalité du demandeur	Anglaise

Dossier N°	
------------	--

(pour usage interne seulement)

Numéro d'identification EuropeAid	GB-2009-DHO-1901887695
Contrat en cours/Numéro de fichier d'entité juridique	6000317682
Statut juridique	Organisation Internationale sans but lucratif
Codemandeur 1	<b>ECOTOUR (Ecologie-Conservation-Tourisme)</b> Numéro d'identification EuropeAid: CG-2009-GKE-0204730573 Nationalité : République du Congo Date de création : 25 Mars 2000 Statut juridique : Association sans but lucratif Liens avec le demandeur : Codemandeur projet précédent
Codemandeur 2	<b>APPC (Association pour la protection des Primates au Congo)</b> Numéro d'identification EuropeAid : CG-2009-FXM-2103566344 Nationalité : République du Congo Date de création : 30 Aout 2001 Statut juridique : Association sans but lucratif Liens avec le demandeur : Codemandeur projet précédent
Entité Affiliée	Il n'existe pas d'entité affiliée Le projet a un associé : le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) Liens avec le demandeur : Cogérant RNGLL et associé dans le projet précédent

2

62

Coordonnées du demandeur à utiliser dans le cadre de la présente action	
<b>Adresse postale :</b>	The Aspinall Foundation Port Lympne Wild Animal Park Nr. Hythe, Kent CT21 4PD United Kingdom
<b>Numéro de téléphone :</b> (fixe et mobile) indicatif pays + indicatif ville + numéro	0044 (0)1303 234 172
<b>Numéro de fax :</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	0044 (0)1303 264 944
<b>Personne de contact pour cette action :</b>	Amos Courage
<b>Adresse électronique de la personne de contact :</b>	<a href="mailto:amosc@aspinallfoundation.org">amosc@aspinallfoundation.org</a>
<b>Adresse :</b>	The Aspinall Foundation Port Lympne Wild Animal Park Nr. Hythe, Kent CT21 4PD United Kingdom
<b>Site web de l'organisation :</b>	<a href="http://www.aspinallfoundation.org">www.aspinallfoundation.org</a>

**Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et à l'adresse e-mail doit être notifié par écrit l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable s'il n'est pas en mesure de contacter le demandeur.**

# NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

## 1.1. Résumé de l'action

Titre de l'action :	Projet en Faveur du Développement Local en périphérie de la Réserve Naturelle des Gorilles de Lésio-Louna, Phase 2 (PROFADELL 2)
Lieu de l'action :	République du Congo, Département du Pool (Nord), 23 villages dans la Périphérie de la Réserve Naturelle des Gorilles de Lésio-Louna (RNGLL)
Durée totale de l'action	60 mois
Financement de l'UE demandé (montant)	510.000 Eur
Financement de l'UE demandé en tant que pourcentage du budget total de l'action (indicatif)	60 % Budget total de l'action : 850.000 € 40% cofinancement : 340.000 €
Objectifs de l'action	<b>Objectif général :</b> Contribuer aux Objectifs du Millénaire pour un Développement (OMD) inclusif ; en particulier à l'amélioration des conditions de vie et à l'autonomisation économique des populations (OMD1 et 3) ainsi qu'à la préservation de l'environnement (OMD7) en encourageant le partenariat entre les autorités locales et la société civile, dans les 23 villages riverains de la RNGLL <b>Objectif spécifique :</b> Assurer dans les villages riverains de la RNGLL un développement économique favorable à la diminution de la pression anthropique sur la Réserve Nationale de Gorilles Lesio-Louna (RNGLL)
Groupe(s) cible(s)	- Associations locales des 23 villages concernés - Autorités locales : Comités de Village, Sous-préfecture, Conseil Départemental du Pool
Bénéficiaires finaux	- 13.657 personnes recensées en périphérie de la RNGLL
Résultats estimés	R1 : Les Associations Villageoises renforcent leurs capacités de gestion de Micro - Projets. R2 : Les Associations Villageoises augmentent et diversifient leurs Activités Génératrices de Revenues. R3 : Les limites de la réserve (RNGLL) sur le terrain sont reconnues par les communautés, les chefs de terre et l'état. R4 : Les habitants riverains de la RNGLL et autorités locales connaissent et appliquent la loi 37- 2008 sur la faune et les aires protégées.
Activités principales	- Créer une fédération d'associations pour coordonner les activités d'intérêt commun, les relations avec les autorités, etc. - Former les membres des associations en gestion économique. - Promotion de l'élevage caprin et des arbres fruitiers. - Promotion du tourisme géré par la communauté dans la réserve. - Baliser sur le terrain les limites physiques de la réserve avec la technologie GPS ; Cours GIS, achat de matériel, etc. - Promotion de la participation des Associations villageois, chefs coutumiers et du Conseil Départemental du Pool dans les activités de conservation et développement et dans la lutte anti-braconnage. - - Créer une plateforme d'échange et de collaboration inter ministérielle (économie forestière, tourisme et l'environnement).

### Description de l'action (max. 1 page)

THE ASPINALL FOUNDATION (TAF) est présente dans le département du Pool Nord sur le plateau Batéké et réalise des activités de protection des Gorilles dans le cadre du Projet Lesio-Louna (PLL) depuis vingt ans. Entre 2009 et 2013 TAF a géré le "Projet en faveur du développement local en périphérie de la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio-Louna" (PROFADELL) financé par l'Union Européenne. Ce projet mis en œuvre dans 23 villages de la périphérie de la Réserve Naturelle des Gorilles de Lésio-Louna (RNGLL) a réalisé l'importance de promouvoir des activités de développement autour de la réserve pour favoriser la diminution des activités illégales effectuées au sein de la réserve (braconnage, charbonnage, etc.) Sur la base des recommandations faites par le ROM ex-post (octobre 2013) du projet PROFADELL, TAF a fait des consultations avec les associations villageoises, les ONG congolaises ECOTOUR et APPC (codemandeurs) et le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (associé) pour élaborer la proposition d'une deuxième phase de PROFADELL afin de consolider les résultats atteints, donnant ainsi lieu à l'action proposée. Celle-ci vise à renforcer les capacités des associations villageoises riveraines de la RNGLL afin qu'ils puissent assurer un développement local intégré favorable à la conservation des écosystèmes de la RNGLL. L'objectif général de l'action proposée est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, à l'indépendance économique des populations des 23 villages riverains de la RNGLL et au renforcement de la lutte contre le braconnage, en encourageant le partenariat entre les autorités locales et la société civile.

Le PLL et PROFADELL ont développé jusqu'à présent une démarche participative avec les associations villageoises cibles et avec les comités villageois. Les parties prenantes sont les suivantes :

- **Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD)** : directement concerné en tant que gestionnaire du PLL en partenariat avec la Fondation Aspinall depuis 1993, son rôle principal dans le projet est de faciliter la coordination avec les institutions de l'état congolais, tel que le Programme National d'afforestation et de reboisement (PRONAR) et le Service National de Reboisement (SNR).

- L'ONG congolaise " **Ecologie-Conservation-Tourisme** " (ECOTOUR), qui collabore avec le PLL depuis 2008, appuiera les activités de développement local, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des associations villageoises, la cartographie participative, etc.

- L'ONG locale " **Association pour la Protection des Primates au Congo** » (APPC) a collaboré avec le PLL et avec le projet précédent et assurera la mise à disposition d'animateurs spécialisés sur la sensibilisation environnementale et la mobilisation communautaire.

Les résultats attendus et les activités proposées correspondantes sont les suivants :

**R1 : Les Associations villageoises renforcent leurs capacités de gestion de Micro - Projets.**

A1.1 : Créer une fédération d'associations pour coordonner les activités d'intérêt commun (location de tracteur, relations avec les autorités, achats des semences, etc.)

A1.2 : Renforcer les compétences des membres des associations en gestion économique. Les femmes seront formées en priorité pour promouvoir leur participation dans la vie socio - politique.

A1.3 : Mesurer l'impact anthropique (braconnage, charbonniers, etc.) dans la réserve. L'Université Marien Ngouabi de Brazzaville en collaboration avec les associations réalisera la ligne de base, le suivi des indicateurs, etc.

**R2 : Les Associations Villageoises augmentent et diversifient leurs Activités Génératrices de Revenus.**

A2.1 : Augmenter le nombre d'associations dédiées à l'élevage caprin avec le soutien d'un vétérinaire de la Fondation Aspinall. Il s'agit de favoriser la production et la vente de viande dans chaque village.

A2.2 : Promouvoir les plantations d'arbres fruitiers et autres espèces végétales ayant un intérêt économique en créant une nouvelle pépinière et en exploitant la production de ces espèces végétales.

A2.3 : Promouvoir le tourisme dans la réserve en aménageant le camp, en formant des villageois sur le tourisme, en soutenant la fédération d'associations pour la gestion du camp, etc. (la réserve RNGLL dispose du camp IBOUBIKRO et propose de céder sa gestion à la fédération d'associations.)

**R3 : Les limites de la réserve (RNGLL) sur le terrain sont reconnues par les communautés, les chefs de terre et l'état.**

A3.1 : Cartographie participative avec l'aide d'un Sociologue pour résoudre les conflits de terre.

A3.2 : Baliser sur le terrain les limites physiques de la réserve avec la technologie GPS.

A3.3 : Campagne d'information dans chaque village sur les limites de la RNGLL.

**R4 : Les habitants riverains de la RNGLL et autorités locales connaissent et appliquent la loi 37-2008 sur la faune et les aires protégées.**

A4.1 : Sensibilisation sur les objectifs du "Projet d'Application de la Loi de la Faune" (PALF) : comités villageois, autorités traditionnelles, associations villageoises, postes de contrôle des eaux et forêts, écoles.

A4.2 : Soutien des éco-gardes avec renforcement de leur équipement : (radio HF, camera traps, etc.)

A4.3 : Promotion de la participation des Associations de villageois, chefs coutumiers et Conseil Départemental du Pool dans les activités de lutte anti-braconnage.  
A4.4 : Créer une plateforme d'échanges interministériels (tourisme, environnement, économie forestière, etc.)

### **Pertinence de l'action (max. 3 pages)**

#### **Pertinence par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'appel à propositions**

L'action contribuera à atteindre les trois objectifs spécifiques de l'appel à propositions: 1) Promouvoir la participation des acteurs non étatiques et des autorités locales dans la réduction de la pauvreté et un développement durable et respectueux avec l'environnement; 2) Promouvoir dans la zone d'intervention la sensibilisation et l'éducation au développement concernant la conservation de la biodiversité; 3) Faciliter la coordination et la communication des associations et autorités locales dans la zone d'intervention.

L'action est pertinente au regard de l'objectif général de l'appel à propositions car elle contribuera à impliquer la société civile dans la vie économique de la zone d'intervention et contribuera à promouvoir la bonne gouvernance au niveau local en renforçant le partenariat entre les autorités locales et la société civile.

Le thème de l'appel à proposition est pleinement abordé par l'action car celle-ci envisage le développement inclusif en zone rurale, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire (OMD). L'action contribuera à l'OMD n°1 (Réduire la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour), l'OMD n°3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et l'OMD n°7 (Préserver l'environnement). En renforçant la capacité économique des associations, l'action vise à l'amélioration des conditions de vie des habitants riverains de la RNGLL et à leur indépendance économique, ce qui constitue un renforcement des populations Batéké, groupe ethnique parmi les plus vulnérables du Congo.

#### **Pertinence par rapport aux besoins et contraintes particulières du pays cible, de la région cible et des secteurs concernés (y compris les synergies avec d'autres initiatives)**

Le Congo a élaboré une politique nationale pour la conservation de la nature mais les comportements individuels rendent difficile l'application de la loi. La Fondation Aspinall propose ce projet qui vise à encourager l'appropriation par la population riveraine de la RNGLL du patrimoine naturel existant sur son territoire, et ainsi promouvoir son appui dans l'application de la loi 37- 2008 sur la faune et les aires protégées. Les pressions anthropiques en périphérie de la RNGLL sont intenses en raison de la démographie croissante et de la proximité de Brazzaville. Il s'agit surtout de la chasse et de la destruction de la forêt au profit de la production de charbon et du maraichage. Ces pressions ont diminué grâce au projet précédent mais les activités de répression développées par le projet Lésio-Luna conduisent à des arrestations et confiscations qui créent un climat de tension avec les populations locales. Ces tensions sont calmées grâce aux activités de développement stimulées par le projet précédent car celles-ci contribuent à couvrir les besoins de la population en bois, viande, poisson, fruits et légumes. L'action répond aux besoins suivants : i) améliorer les relations entre la RNGLL et les populations, ii) améliorer l'esprit communautaire associatif, iii) promouvoir le respect des limites de la RNGLL et iv) promouvoir un développement local favorable à la conservation des écosystèmes.

19 établissements scolaires et 12.000 personnes ont été sensibilisées par le projet précédent. Les effets de sensibilisation ont été constatés par le ROM ex-post (oct. 2013) et une diminution des activités illégales dans la RNGLL a été notée. Cependant, cette diminution n'a pas été mesurée sur la base d'indicateurs. Le nouveau projet propose de collaborer avec l'Université Marien Ngouabi afin de réaliser une étude qui mesurera l'évolution des activités illégales (braconnage, production de charbon, etc.). 18 microprojets ont été appuyés et un total de 30 associations ont été créées et légalement établies par le projet précédent. Leurs rendements ont été doublés ou triplés grâce au travail associatif. Cependant, les associations demeurent encore dépendantes du PLL pour certains services collectifs (location de tracteurs ou achat des semences) et un manque de capacités en gestion a été constaté. Le nouveau projet propose de renforcer les capacités de gestion des associations et la création d'une fédération d'associations pour coordonner les services collectifs. Une grande partie de la population a bien compris l'intérêt du travail associatif et demande de nouveaux microprojets associatifs. Ceux-ci permettraient d'augmenter et de diversifier les activités en développant le tourisme et la production de viande (chèvre), de fruits et légumes, etc. Les limites de la RNGLL n'ayant pas été définitivement balisées sur le terrain à la fin du projet précédent, le ROM ex-post a proposé de finaliser le balisage à l'aide de la technologies SIG (Système d'Informations Géographiques) et a conseillé d'engager un sociologue pour régler les conflits fonciers. L'action

collaborera avec le PALF (Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune) pour la réalisation des activités de sensibilisation et la promotion de la collaboration de la société civile avec les autorités. Le SNR prendra en charge la nouvelle pépinière. Le projet continuera à promouvoir le reboisement en collaboration avec le PRONAR, ce qui permettra d'agrandir les surfaces cultivées. Des synergies seront établies avec le "Projet d'Appui à la Relance de l'Élevage des Ruminants dans le Pool" (financé par l'UE) à travers la relation avec le Conseil Départementale du Pool (CDP). Une coordination a été accordée avec le CDP pour permettre aux 23 villages riverains de la RNgLL de collaborer avec les activités dudit projet. Ceci assurera l'absence des doubles emplois.

### **Décrire et définir les groupes cibles et bénéficiaires finaux, leurs besoins et leurs contraintes et indiquer comment l'action abordera ces besoins**

Le principal groupe cible est constitué des associations villageoises créées dans les 23 villages riverains de la RNgLL. Trente (30) **Associations Villageoises** ont été mises en place et légalisées par le projet précédent, 18 d'entre elles ont reçu un soutien de PROFADÉLL pour la réalisation de microprojets agro-pastoraux, toujours opérationnels et ayant permis de doubler les bénéficiaires grâce au travail associatif. Les microprojets sollicités par ces associations villageoises permettront aux populations d'obtenir des sources de revenus alternatifs à la chasse, pêche et au charbonnage. Près de 15.000 personnes sont potentiellement bénéficiaires car toute la population de la zone peut s'associer et solliciter un microprojet. En moyenne, chaque association compte une trentaine de membres. Malgré l'obtention de bénéficiaires, la plupart manquent encore de compétences en matière de gestion pour gérer correctement la distribution de bénéficiaires, planifier les investissements, etc.

Le deuxième groupe cible est composé des autorités concernées par la protection de l'environnement et la promotion du développement local. Ces autorités manquent de moyens et de capacités pour protéger l'environnement et promouvoir l'activité économique :

- **23 Comités de Village (autorités locales)** appuient et arbitrent les actions menées par les associations villageoises dans le cadre du projet, permettant ainsi de garantir la stabilité des contrats de location des terrains, signés entre les associations et les propriétaires fonciers.

- **Chefs de Terre et Chefs traditionnels** : Les autorités traditionnelles du plateau Batéké demeurent des institutions essentielles à prendre en compte pour toute activité concernant l'organisation du territoire, notamment les limites de la réserve, les activités agro-pastorales, etc.

- **Préfecture et sous-préfecture** : Très actives dans le projet précédent pour coordonner et animer les réunions avec les chefs de terre sur les limites de la réserve, elles représentent l'état dans la zone d'intervention et attendent une deuxième phase du projet pour finaliser le balisage des limites de la réserve et établir un cadre de coordination entre les comités villageois pour les impliquer dans la lutte anti braconnage.

- **Propriétaires fonciers** : Leur rôle dans la signature des contrats de location des terrains avec les associations est essentiel pour la durabilité des activités réalisées par les associations.

Les populations bénéficiaires sont confrontées au manque d'organisation et d'esprit communautaire, aspects améliorés par le projet précédent, la population ayant compris l'intérêt du travail associatif. La plupart des associations créées sont composées à parts égales d'hommes et de femmes, donc le genre visant un travail égalitaire au sein des associations est naturellement pris en compte, ce qui n'est pas toujours le cas concernant la vie politique dans les villages. Les femmes étant souvent le moteur des économies villageoises, elles seront formées en priorité en gestion économique et financière afin de promouvoir leur participation active dans la vie des associations.

Les principaux besoins des associations sont (i) renforcer leurs capacités en gestion, (ii) augmenter la production des denrées alimentaires (viande, fruits, légumes, etc.) et (iii) s'approprier du patrimoine naturelle de la réserve et le conserver. Les besoins identifiés pour les Autorités dans le cadre de la promotion du développement durable sont (i) se mettre d'accord clairement avec la population sur les limites physiques de la réserve, (ii) augmenter leur collaboration avec les projets de développement, et (iii) obtenir la collaboration des habitants dans l'application de la loi 37-2008.

Le projet encouragera les activités d'élevage afin d'augmenter la disponibilité de viande sur le marché local. Ceci permettra aux ménages riverains d'obtenir une alternative au gibier illégalement chassé.

L'action propose de promouvoir le tourisme scientifique dans la réserve en favorisant les liens de collaboration entre l'Université Marien Nguabi et les universités étrangères. La gestion communautaire de ce tourisme renforcera l'appropriation du patrimoine naturel par la population local.

L'action propose également de promouvoir le partenariat entre les autorités locales et la société civile en créant un cadre d'entente entre autorités locales (comités villageois) et société civile dans chaque village pour baliser sur le terrain les limites de la réserve et favoriser les actions de lutte anti-braconnage. Egalement ce cadre d'entente est de nature à coordonner les efforts publics et privés relatifs à la signature des contrats (location des terres, des tracteurs, etc.) ce qui renforcera le développement socio-économique local, durable et respectueux de l'environnement.

La proposition a été élaborée de façon participative avec les membres des associations déjà appuyées par le projet précédent, avec les comités villageois et les chefs traditionnels. La Fondation Aspinall s'est réuni avec ces acteurs en Janvier 2014 afin d'identifier avec eux leurs besoins les plus pertinents dans le cadre d'un développement économique respectueux de la RNgLL. La fédération d'associations sera une garantie de la durabilité de l'action. D'autre part, la cartographie participative déjà initiée et la création d'un cadre de concertation entre les acteurs publics et privés assurera la participation de tous les groupes cibles dans la mise en œuvre du projet.

### **Éléments avec une valeur ajoutée particulière**

La contribution à la conservation de la forêt et à la lutte contre le braconnage sera la principale valeur ajoutée du projet PROFADELL 2. Par le biais d'installation de "camera traps" et l'acquisition d'un équipement de radio HF, les éco-gardes seront en étroite communication avec les postes de contrôle des Eaux et Forêts, ce qui permettra une identification plus efficace des infractions et les arrestations des délinquants grâce à l'intervention des postes de contrôle. Le projet envisage la formation des agents des postes de contrôle des Eaux et Forêts pour qu'ils transmettent les informations directement au PALF. L'action a également planifié avec ce dernier des activités de sensibilisation des autorités politico-administratives (Sénat, Parlement et Conseil Départementale du Pool) contre l'impunité des braconniers et de leurs commanditaires. Le projet poursuivra les formations sur l'application de la loi 37-2008 destinées aux structures juridiques (douanes, police, gendarmerie). Enfin, l'action renforcera l'implication des habitants riverains dans la défense de leur patrimoine naturelle. Le rôle des associations villageoises étant limité à la sensibilisation, avec l'appui du PALF leur participation à la dénonciation sera possible. La consolidation et le renforcement du partenariat public-privé initié par PROFADELL 1 est un autre aspect important du projet. Les relations entre le SNR et la société civile ont été améliorées grâce au projet précédent, le SNR a ainsi pu trouver des acteurs performants pour la mise en œuvre des activités de reboisement dans le cadre du PRONAR et a pu garantir une surveillance efficace des 71 hectares de plantations d'arbres déjà réalisées. L'achat du terrain ainsi que la gestion de la pépinière créée par PROFADELL 1 par le SNR, montre l'intérêt et l'implication de l'état dans cette activité de reboisement. L'action poursuivra ce renforcement du partenariat public-privé et compte promouvoir l'engagement du Conseil Départemental de Pool (CDP) dans toutes les actions et tout particulièrement dans la promotion de l'élevage caprin à travers les synergies avec le "Projet d'appui à la relance de l'élevage des ruminants dans le Pool". Pour cette nouvelle phase, le projet a pris les contacts avec le Conseil Départemental du Pool, la Préfecture, les Directions Départementales concernées et les comités villageois, ce qui permettra de renforcer la collaboration du projet avec les autorités locales. Afin de renforcer la participation des autorités dans le projet, un Comité de Pilotage sera mise en place. Le nouveau projet prévoit également d'établir des synergies avec le projet "MAKALA" (financé par l'UE) en ce qui concerne l'utilisation des méthodologies et du matériel de formation expérimentés par MAKALA pour la gestion durable des forêts, l'agriculture bio et la production de charbon de bois. Cette expérience sera appliquée dans le renforcement des capacités des associations ayant planté les eucalyptus et acacias. Les charbonniers apprendront ainsi des techniques de production de charbon respectueuses de l'environnement. Concernant les bonnes pratiques, le projet prévoit d'utiliser le modèle de contrat tripartite introduit par PROFADELL 1, associant les comités villageois, les propriétaires fonciers et les associations sur la base d'un partage des bénéfices (80% pour les associations, 10% pour les propriétaires terriens et 10% pour les Comités Villageois). Ceci s'est avéré être une très bonne pratique qui facilite la disponibilité des terres pour les associations et permet aux comités villageois de garantir la durabilité des contrats. L'action portera un regard sur l'aspect du genre, car bien que le pourcentage de participation des femmes dans les associations soit relativement paritaire, la participation des femmes dans la gestion des associations et dans la vie socio politique des villages est très minoritaire. Le projet favorisera i) la présence des femmes dans les ateliers de formation, ii) leur implication dans la gestion des associations, iii) le respect de l'opinion des femmes par les hommes et, iv) l'autonomie économique des femmes grâce aux activités génératrices de revenus.

# FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE

## 2. INFORMATIONS GENERALES

<b>Référence de l'appel à propositions</b>	EUROPE-AID 135-257/L/ACT/CG
<b>Intitulé de l'appel à propositions</b>	<i>Appel à propositions des acteurs non étatiques (ANE) sur le thème Développement inclusif en zone urbaine et rurale en République du Congo</i>
<b>Nom du demandeur</b>	THE ASPINAL FOUNDATION
<b>Numéro de la proposition<sup>1</sup></b>	DCI-NSAPVD/2014/17
<b>Intitulé de l'action</b>	<i>Projet en Faveur du Développement Local en Périphérie de la Réserve Naturelle des Gorilles de Lésio-Louna, PHASE 2 (PROFADELLL 2)</i>
<b>Lieu de l'action</b> <i>-préciser le(s) pays, région(s) qui bénéficieront de l'action</i>	RÉPUBLIQUE DU CONGO
<b>[Numéro de lot]</b>	

<sup>1</sup> Uniquement pour les procédures restreintes; lorsque l'administration contractante a évalué la note succincte de présentation, il informe le demandeur du résultat et attribue un numéro de proposition.

### 3. L'ACTION<sup>2</sup>

#### 3.1. Description de l'action

##### Description (maximum 13 pages)

Fournir une description de l'action proposée incluant toutes les informations demandées ci-dessous, en se référant à l'/aux objectif(s) général/généraux et à l'/aux objectif(s) spécifique(s), aux produits et résultats décrits dans la note succincte de présentation :

L'Objectif Spécifique de cette deuxième phase de PROFADELL ici proposée vise à "Assurer dans les villages riverains de la Réserve Naturelle de Gorilles Lésio-Louna (RNGLL) un développement économique favorable à la diminution de la pression anthropique sur la RNGLL". En effet, l'action renforcera les capacités des associations villageoises riveraines de la RNGLL afin qu'elles puissent assurer durablement un développement local intégré favorable à la conservation des écosystèmes de la RNGLL. L'action encadrera les associations appuyées dans la première phase pour optimiser l'exploitation économique des plantations faites dans les projets précédents. Ceci permettra un accompagnement dans la production de charbon à partir des plantations d'eucalyptus et acacias. Ainsi les nouvelles associations suivront les exemples des associations déjà expérimentées en profitant des leçons apprises. L'objectif général (OG) de l'action proposée est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, à l'indépendance économique des populations des 23 villages riverains de la RNGLL et au renforcement de la lutte contre le braconnage, en encourageant le partenariat entre les autorités locales et la société civile. Ainsi, l'OG contribuera aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; en particulier l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation économique des populations (OMD1 et 3). La proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et l'autonomisation des femmes seront mesurées à travers le suivi de l'évolution des revenus obtenus par les membres des associations. D'autre part, la préservation de l'environnement (OMD7) sera mesurée à travers l'analyse de l'évolution de la pression anthropique sur la RNGLL exercée par les braconniers et les charbonniers. La collaboration avec l'Université Marien Ngouabi (UMNG) de Brazzaville permettra un suivi régulier des indicateurs socio-économiques et environnementaux pendant toute la durée du projet. Le partenariat entre les autorités locales et la société civile, dans les 23 villages riverains de la RNGLL sera assuré par différents moyens : a) L'étroite collaboration des associations avec le SNR et le PRONAR initiée dans le projet précédent sera soutenue pour le maintien des activités d'afforestation. b) L'action vise la collaboration entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) en synergie avec le "Projet d'Appui à la Relance de l'Elevage des Ruminants dans le Pool" (financé par l'UE). Une coopération a été établie avec le CDP pour permettre aux 23 villages riverains de la RNGLL de collaborer avec les activités dudit projet et éviter le double emploi. c) Finalement, les synergies avec le PALF (financé par l'UE) permettront de consolider la collaboration des associations villageoises avec les autorités concernées dans la lutte anti braconnage (police, gendarmerie, préfecture, sous-préfecture, justice, etc.).

Les produits à obtenir pour chaque résultat sont les suivantes :

**R1 : Les Associations villageoises renforcent leurs capacités de gestion de Micro - Projets.**

- Une fédération d'associations est légalement constituée et opérationnelle ; son fonctionnement est assuré par un bureau constitué de membres des associations pour coordonner les activités d'intérêt commun alors qu'auparavant ces tâches étaient réalisées par le projet PROFADELL (location de tracteur, relations avec les autorités, achats des semences, etc.). L'objectif de la fédération est d'assurer la durabilité des associations.

- Au moins deux membres de chaque association ont reçu une formation pour renforcer ses compétences en gestion économique et en techniques relatives à l'activité de l'association (élevage caprin, fabrication de charbon, agriculture biologique, tourisme, extraction des huiles essentielles etc. Les femmes seront formées en priorité pour promouvoir leur participation dans la vie sociopolitique.

- Une méthodologie de suivi socioéconomique et écologique sera mise en place pour mesurer régulièrement l'impact anthropique (braconnage, charbonnage, maraîchage) dans la réserve. La détermination des indicateurs à mesurer et le programme statistique pour analyser les données seront déterminés par la coordination du projet qui devra promouvoir la collaboration entre les universités

<sup>2</sup> S'agissant des objectifs et de la pertinence de l'action, le comité d'évaluation se référera aux informations déjà comprises dans la note succincte de présentation.

étrangères et l'Université Marien Nguouabi de Brazzaville. Ces derniers déploieront des chercheurs dans les villages riverains et grâce au projet ; leur collaboration avec les associations permettra la réalisation de la ligne de base, le suivi des indicateurs, etc.

**R2 : Les Associations Villageoises augmentent et diversifient leurs Activités Génératrices de Revenus.**

- 20 associations ont un troupeau caprin constitué de 9 femelles et un mâle.
- 30 associations ont mis en place les plantations d'arbres fruitiers dans au moins 2 hectares.
- Une nouvelle pépinière est mise en œuvre pour la production des espèces fruitières.
- La fédération d'associations met en place un réseau pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (charbon, manioc, etc.)
- La fédération d'associations s'intéresse à la production des huiles essentielles avec les feuilles et les fruits de certaines espèces végétales pour profiter de l'expérience du PRONAR au sud du pays.
- Le camp Iboubikro à l'intérieur de la RNGLL a été aménagé (construction des WC, réparation des 8 chambres et agrandissement de la paillote et de la cuisine).
- Des membres de la fédération d'associations ont suivi des formations sur le tourisme (guides touristiques, préparation des chambres et des repas, gestion du camp, etc.). La réserve RNGLL propose d'associer la fédération dans la gestion du camp IBOUBIKRO à la fin du projet une cogestion pourrait être envisagée pour faciliter l'obtention des revenus à la fédération.

**R3 : Les limites de la réserve (RNGLL) sur le terrain sont reconnues par les communautés, les chefs de terre et l'Etat.**

- Les propriétaires des terres limitrophes de la RNGLL sont identifiés et répertoriés : une cartographie participative représentant clairement les limites de la RNGLL est établie.
- Les limites physiques de la RNGLL sont balisées sur le terrain avec des panneaux sur les arbres, au sol et avec marques de peinture sur des arbres et des roches.
- Campagnes d'information dans chaque village sur les limites de la RNGLL.

**R4 : Les habitants riverains de la RNGLL et autorités locales connaissent et appliquent la loi 37-2008 sur la faune et les aires protégées.**

- Séances de présentation des objectifs du "Projet d'Application de la Loi sur la Faune sauvage" (PALF) aux comités villageois et autorités traditionnelles dans les 23 villages, aux 50 associations villageoises bénéficiaires (30 plantations + 20 caprins), dans le poste de contrôle des eaux et forêts à Mbouambé-Léfini, aux écoles.
- Radios HF installés dans les deux voitures du projet et au poste de contrôle des eaux et forêts de Mbouambé-Léfini,
- 25 pièges photos installés dans la RNGLL
- Les 50 Associations, les Comités de villages, Chefs coutumiers, sous-préfectures et Conseil Départemental du Pool mettent en place un cadre de collaboration régulier pour la lutte anti-braconnage.
- Le comité de pilotage est créée et se réunit au moins chaque 6 mois. Ce qui sera l'embryon pour avoir une plateforme d'échanges interministériels au niveau départemental (tourisme, environnement, économie forestière, etc.)

- o Expliquer les résultats spécifiques escomptés en précisant comment l'action améliorera la situation des groupes cibles et bénéficiaires finaux ainsi que les capacités techniques et de gestion des groupes cibles et/ou d'éventuels codemandeurs et entités affiliées locaux ;

La description des effets (out-comes) que chaque résultat est censé produire dans les groupes cibles et bénéficiaires finaux est la suivante :

Avec l'obtention de R1, les Associations villageoises seront plus capables de gérer correctement leurs microprojets de façon durable. Le projet renforcera les capacités en gestion d'au moins 2 membres de chaque association pour les permettre de mieux planifier les investissements à travers l'acquisition des notions élémentaires d'analyse de la rentabilité. Ainsi ils seront capables de décider sur les pourcentages convenables de répartition des bénéfices et de réinvestissement. La participation des femmes dans ces formations permettra d'augmenter leur capacité dans la vie associative, ce qui pourra avoir une influence sur l'amélioration de l'aspect du genre. Egalement, le projet accompagnera les associations pour leur permettre d'appliquer les notions de base en comptabilité afin d'encourager une gestion transparente qui puisse montrer les impacts de l'action. Les membres des associations (bénéficiaires directes) augmenteront leurs revenus, ce qui doit avoir une influence sur l'activité économique des villages, pour ainsi avoir un impact positif sur les bénéficiaires indirectes (reste de la population). D'autre part, l'action renforcera les compétences techniques sur la production durable de charbon dans les plantations de plus de 5 ans mises en place dans les phases précédentes. Concernant l'élevage caprin, les 3 associations pionnières dans ces activités seront utilisées comme points de référence pour la formation des nouvelles associations. La fédération des associations doit

assurer la durabilité de l'action. Le projet formera et accompagnera les membres du bureau de la fédération pour qu'ils assument progressivement les activités réalisées par le projet dans l'intérêt commun (location des tracteurs, achat des semences, coordination des campagnes de vaccination et de déparasitage des chèvres, etc.). Ainsi, la fédération doit assumer progressivement les coûts de ces activités (20% deuxième année, 50% troisième année, 80% quatrième année et 100% cinquième année). Le fonctionnement de la fédération permettra aux autorités locales d'avoir un seul interlocuteur avec les associations, ce qui facilitera le partenariat public-privé pour le développement économique de la zone limitrophe de la RNGLL.

La participation des associations dans la mesure de l'impact anthropique est essentielle pour permettre la réalisation des enquêtes à faire par l'Université de Brazzaville. Cette collaboration avec l'Université pourra être très utile aux autorités environnementales nationales pour établir des liens similaires dans d'autres parcs et réserves nationales. Les codemandeurs ECOTOUR et APPC amélioreront leurs capacités car recevront plusieurs séances de formation des formateurs en matière de gestion économique, tourisme, fabrication de charbon, élevage caprin, etc.

Les effets du R2 sur les groupes cibles et bénéficiaires concernent directement la réduction de la pauvreté car sont directement liées avec une augmentation de l'activité économique. Les effets poursuivis avec la promotion de l'élevage caprin vont au delà de l'activité économique, car en principe on doit s'attendre à une augmentation de la disponibilité de viande dans les villages qui aura une répercussion sur la diminution du braconnage et de la consommation de gibier illégalement chassé. En d'autres termes, une augmentation significative de l'offre de viande de chèvre doit avoir une répercussion sur la diminution du prix et en conséquence sur l'augmentation de l'accessibilité aux protéines animales dans le marché local. Bien que le projet n'arrêtera pas d'aider les associations à collaborer avec le SNR et le PRONAR dans la plantation des eucalyptus et acacias déjà initiée dans les phases précédentes, cette nouvelle phase produira des effets sur le long terme avec la promotion des espèces fruitières. En effet, la plantation de ces espèces ne produira des fruits qu'à partir de 5 ans, donc la vie du projet ne permettra pas probablement d'apprécier les chiffres d'affaires de ces activités. Par contre les registres de l'activité de la nouvelle pépinière dédiée aux espèces fruitières, permettront de faire une extrapolation des bénéfices futurs auxquels on peut s'attendre dans la zone. D'autre part, le projet envisage d'introduire d'autres activités des associations, comme la production de huiles essentielles que le SNR a déjà initiée à Pointe Noire. Ainsi, le projet permettra de renforcer le partenariat public-privé déjà initié avec le SNR en introduisant une activité de transformation qui permettra d'augmenter la valeur ajoutée des produits obtenus. La promotion des plantations écologiques sans l'emploi des produits chimiques donnera aux productions obtenues, une valeur ajoutée intéressante pour l'exportation. Toutes ces techniques que le projet introduira augmenteront significativement les capacités des bénéficiaires et des codemandeurs. Avec l'augmentation de l'activité économique, le groupe cible des autorités locales verra également augmenter ses revenus. Les effets de la cogestion de l'activité touristique du camp d'Iboubriko par la fédération d'associations sont divers. En premier lieu, cette activité permettra la création d'au moins 3 postes d'emploi quasi-permanents (préparation des chambres et lingerie + cuisine). Deuxièmement, cette cogestion permettra aux membres de la fédération des associations de visiter la réserve et d'expliquer au reste de la population ce qu'ils auront vu, ce qui aidera à démentir des rumeurs selon lesquelles des activités de mineurs sont en cours à l'intérieur de la réserve. Finalement, la cogestion du tourisme est une potentielle source de revenus pour maintenir l'activité de la fédération. La participation des Comités Villageois aux revenus touristiques pourra être envisagée dans un dernier temps. Les codemandeurs ECOTOUR et APPC auront un rôle clé pour participer à la formation dans la cogestion du tourisme dans le camp, ce qui sans doute renforcera leurs capacités et leur interaction avec les villages riverains de la RNGLL.

Les effets du R3 concernent principalement l'aménagement du territoire du domaine public, donc les principaux bénéficiaires de ce résultat sont l'état congolais et les institutions concernées dans la protection de la nature. En deuxième lieu, le projet contribuera à diminuer les nombreux conflits de terre existant dans la zone, car avec la participation d'un sociologue pour terminer la cartographie participative des limites de la réserve, de nombreux conflits de terre seront réglés. Finalement les effets du balisage des limites de la réserve et les campagnes d'information aux villageois sur les marques et panneaux de signalisation seront perceptibles à travers la diminution des activités illégales dans de la réserve.

Le quatrième et dernier résultat est censé produire des effets sur la collaboration de la société civile avec les autorités congolaises pour l'application de la loi 37-2008 sur la faune et les aires protégées. Ce résultat s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le braconnage. Les groupes cibles principalement concernés sont les membres des associations, car le projet poursuit leur prise de conscience pour assumer un rôle actif dans la dénonciation des infractions et leur collaboration avec les experts du projet PALF (Projet d'Application de la Loi sur la Faune). Les synergies ainsi établies avec le PALF seront peut être répliquées dans d'autres parcs nationaux. Le deuxième groupe cible concerné par ce

résultat est celui des comités villageois (autorités locales) car ils devront être impliqués dans cette collaboration avec le PALF dans la lutte anti-braconnage. Les effets du projet seront visibles également sur l'amélioration des contacts entre le poste de contrôle des eaux et forêts (situé sur la RN2 à Mbouambé-Léfini) et celui des éco gardes situé à l'intérieur de la RNGLL. Finalement, les effets du projet seront probablement perceptibles sur la coordination entre différents ministères concernés par la gestion des aires protégées (tourisme, environnement, économie forestière, etc.) ainsi que sur une implication majeure du Conseil Départemental du Pool sur les activités de conservation et de développement.

Les capacités techniques des codemandeurs, les ONG congolaises ECOTOUR et APPC seront renforcées grâce aux séances de formations des formateurs sur les domaines techniques (gestion économique et financière, élevage caprin, agriculture biologique, production durable de charbon, tourisme communautaire, etc.) dans les quelles leurs animateurs vont acquérir des compétences pour les répliquer aux associations. Les capacités de gestion des codemandeurs seront renforcées grâce à la méthodologie de mise en œuvre du projet, car les codemandeurs recevront des assignations trimestrielles qui devront être convenablement justifiées selon les procédures de l'UE avant de recevoir les assignations suivantes. Les codemandeurs participeront à l'élaboration des rapports narratifs de justification, ainsi qu'aux procédures internes de monitoring, planification des activités, suivi de l'évolution de l'obtention des résultats sur la base des indicateurs, analyse des facteurs externes et adoption des mesures correctives si nécessaires.

- définir et décrire en détail chaque activité (ou groupe de tâches) à entreprendre pour produire des résultats, en justifiant le choix des activités et en spécifiant le rôle de chaque codemandeur et entité affiliée (et, le cas échéant, de chaque associé, contractant ou bénéficiaire de subvention en cascade) dans les activités. Ne pas répéter le plan d'action (demandé au point 2.1.3 ci-après), mais démontrer la cohérence du projet. En particulier, énumérer les éventuelles publications proposées :

#### **A1.1 : Créer une fédération d'associations pour coordonner les activités d'intérêt commun**

(location de tracteur, relations avec les autorités, achats des semences, etc.) :

Justification du choix de l'activité : 18 microprojets ont été appuyés et un total de 30 associations ont été créées sur l'assistance du précédent projet, dont 15 légalement reconnues et 15 autres encours de procédure. Leurs rendements ont été doublés ou triplés grâce au travail associatif. Cependant, les associations demeurent encore dépendantes du PLL pour certains services collectifs (location de tracteurs ou achat des semences). Cette activité vise à la durabilité des microprojets à travers la création d'un bureau exécutif qui s'occupera de la gestion des services collectifs à fin d'économiser le coût d'achat des semences et produits nécessaires pour les activités, la location des tracteurs ou les relations avec les institutions (SNR, Conseil Départemental, etc.). Ces activités réalisées auparavant par le PLL seront progressivement assumées par la fédération grâce à l'accompagnement que PROFADÉLL 2 pourra faire pendant toute la durée du projet. A ce propos, la subvention du projet à ces différentes activités sera diminuée progressivement pour que la fédération et les associations prennent en charge ces coûts.

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- réunions avec les associations pour approuver la création de la fédération
- élection des représentants
- élaboration des statuts
- ouverture du compte bancaire
- enregistrement légal de la fédération
- relations institutionnelles : Comités de Village, Sous-préfecture, Conseil Départemental, SNR, RNGLL
- viabilité financière : cotisations, tourisme, huiles essentielles, commercialisation du miel,
- accompagnement dans la gestion des activités d'intérêt commun

Rôle du demandeur : TAF s'occupera des aspects légaux ; la rédaction des statuts et mode de fonctionnement de la fédération avec le soutien d'un juriste ainsi que la légalisation de la fédération. Une fois la fédération créée, TAF favorisera la prise de contact entre les dirigeants de la fédération, les autorités et les institutions.

Rôle des codemandeurs : Les animateurs de l'APPC s'occuperont de l'animation des réunions avec les membres des associations et des élections des représentants. Les animateurs d'ECOTOUR s'occuperont de l'accompagnement des responsables de la fédération dans leurs activités. ECOTOUR veillera à la gestion économique et financière de la fédération et aux activités génératrices de revenus pour assurer la durabilité de la fédération : cotisations des associations, cogestion de l'écotourisme, activités de production des huiles essentielles et commercialisation de miel, etc.

Rôle de l'Associé : Le rôle du MEFDD sera de faciliter les processus de légalisation de la fédération et faire le lien avec les institutions étatiques concernées par l'action (le SNR pour la production des huiles essentielles ; le tourisme, pour les activités liées au tourisme)

Rôle des bénéficiaires : Dans ce cas, les bénéficiaires sont les associations. Celles-ci participeront dans les réunions de création de la fédération et dans son fonctionnement. Ils devraient assurer les cotisations pour permettre la durabilité de la fédération et devront s'engager pour assumer progressivement les coûts autrefois subventionnés par le projet.

**A1.2 : Renforcer les compétences des membres des associations en gestion économique.** Les femmes seront formées en priorité pour promouvoir leur participation dans la vie socioéconomique et politique.

Justification du choix de l'activité : Un manque de capacités en gestion des associations a été constaté par le ROM ex-post du projet précédent. En effet, les villageois ayant compris que grâce au travail associatif les rendements des cultures de manioc et d'arachide ont été doublés et dans quelques cas même triplés, les membres des associations n'ont pas la capacité de décider du taux à réinvestir ou redistribuer aux membres. Il y a un manque de capacité pour analyser si telle proposition est intéressante ou non. La plupart des associations ne tiennent pas de comptabilité par écrit. Le nouveau projet propose de renforcer les capacités de gestion des associations à travers la formation d'au moins deux membres par association en techniques de comptabilité et analyse de la rentabilité des activités. Les femmes seront privilégiées pour participer dans ces formations. Ceci ne sera pas une action isolée du genre, car des ateliers seront faites avec les hommes des associations pour qu'ils valorisent et respectent la participation des femmes dans la prise des décisions et dans la vie associative.

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- formation des formateurs en "gestion économique" pour les animateurs d'ECOTOUR et APPC
- séances de formation des associations dans les villages
- ateliers genre avec les hommes des associations

Rôle du demandeur : TAF est en charge de l'organisation des formations des formateurs et du suivi et évaluation du déroulement de l'acquisition et application des compétences par les associations.

Rôle des codemandeurs : Les animateurs d'ECOTOUR recevront une formation de formateurs et seront en charge de la mise en place des séances de formation dans chaque village. Les animateurs de l'APPC participeront dans les formations et faciliteront en tant que responsables de la mobilisation communautaire du Fed back nécessaire pour garantir la compréhension des contenus et l'application des apprentissages.

Rôle des bénéficiaires : Au moins deux membres de chaque association participeront dans les formations. Les personnes formées doivent intégrer les équipes de gestion de chaque association.

Publications proposées : Un manuel de gestion économique et financière des associations sera imprimé et distribué dans chaque association. Le consultant national en charge de la formation des formateurs est chargé de la rédaction du manuel, TAF veillera et en assurera la qualité.

**A1.3 : Mesurer l'impact anthropique (braconnage, charbonnage, maraîchage, etc.) dans la réserve.** L'Université Marien Ngouabi de Brazzaville en collaboration avec les associations participe à la ligne de base, le suivi des indicateurs, etc.

Justification du choix de l'activité : Une diminution des activités illégales dans la RNGLL a été notée par le ROM ex-post (oct. 2013). Cependant, cette diminution n'a pas été mesurée sur la base d'indicateurs. Le nouveau projet propose de collaborer avec l'Université Marien Ngouabi afin de réaliser régulièrement des études qui mesureront l'évolution des activités illégales (braconnage, production de charbon, etc.) à l'intérieur de la RNGLL. En même temps, les chercheurs de l'université participent au suivi de certains indicateurs du projet.

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- désigner les indicateurs qui doivent composer la ligne de base
- réaliser la ligne de base par les chercheurs de l'université en collaboration avec la TAF, le consultant monitoring, les animateurs de l'APPC, et la communauté
- rédiger des rapports annuels de suivi des indicateurs
- réaliser une publication sur le thème "relations entre promotion du développement et variations de la pression anthropique sur la RNGLL"

Rôle du demandeur : TAF favorisera la relation entre le consultant en monitoring et l'Université Marien Ngouabi afin de renforcer les capacités de ce dernier pour l'analyse statistique des données. Les gestionnaires du projet assureront le suivi régulier des indicateurs du projet.

Rôle des codemandeurs : Les animateurs de l'APPC faciliteront les relations entre les chercheurs et les communautés.

Rôle de l'Associé : le MEFDD facilitera l'obtention des autorisations de recherche et la collaboration avec d'autres institutions

Rôle des bénéficiaires : les communautés apporteront leur contribution en intégrant les équipes de chercheurs en qualité de guides, porteurs, pisteurs...

Publications proposées : Pendant la cinquième année, une étude doit être menée par l'Université sur le thème "Relations entre promotion du développement et variations de la pression anthropique sur la RNGLL". Le document devra être publié avant la fin du projet et distribué aux ONG environnementales et dans les parcs nationaux du Congo.

### **A2.1 : Augmenter le nombre d'associations dédiées à l'élevage caprin.**

Justification du choix de l'activité : Grace au projet précédent une grande partie de la population a bien compris l'intérêt du travail associatif et demande de nouveaux microprojets associatifs. L'élevage caprin se trouve parmi les activités les plus demandées par la communauté à cause du succès obtenu par les trois associations qui avaient démarré cette activité avec PROFADELL 1. L'ambition de PROFADELL 2 est d'avoir un élevage caprin dans chacun des 23 villages, donc 20 associations seront appuyées par ce projet. La création d'un petit troupeau (9 femelles et un mâle) par association permettra d'obtenir chaque année au moins 20 nouvelles têtes ; donc les membres des associations augmenteront leur consommation de viande et pourront obtenir des revenus supplémentaires. Cette activité est proposée en terme de partage des coûts, donc les associations achèteront elles-mêmes les 9 femelles et le projet subventionnera le mâle et le matériel pour la construction d'un abri et enclos pour les troupeaux.

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- coordination avec le "Projet d'Appui à la Relance de l'Elevage des Ruminants dans le Pool"
- formation des formateurs pour les animateurs d'ECOTOUR et APPC
- renforcement des capacités des membres des associations
- achat et remise des mâles une fois les 9 femelles achetées par l'association
- achat et distribution du matériel pour les enclos et abris
- service vétérinaire tous les 6 mois

Rôle du demandeur : TAF assurera (i) la coordination avec Conseil Départemental du Pool ; (ii) la présence d'un vétérinaire chaque 6 mois pour assurer le déparasitage et la vaccination des animaux ; (iii) la coordination avec le ministère

Rôle des codemandeurs : ECOTOUR sera en charge de la formation et du suivi des aspects techniques. APPC s'occupera des aspects de mobilisation communautaire liés à l'activité : Promotion de l'activité ; Suivi de la consommation de viande par les membres des associations ; prévention d'un excès de vente de chèvres aux commerçants ambulants Ouest-Africains ; etc.

Rôle de l'Associé : Le MEFDD favorisera les relations avec les autorités concernées au niveau national.

Rôle des bénéficiaires : participer à l'activité en respectant les termes accordés : investissement en 9 femelles, construction des enclos, compromis aux fins de vendre en priorité les chèvres aux villages.

### **A2.2 : Promouvoir les plantations d'arbres fruitiers et autres espèces végétales ayant un intérêt économique en créant une nouvelle pépinière et en exploitant la production de ces espèces végétales.**

Justification du choix de l'activité : Une grande partie des associations ayant participé dans le projet précédent aux plantations des eucalyptus et acacias ont manifesté leur intérêt pour agrandir les plantations d'arbres, mais souhaiteraient maintenant cultiver des espèces fruitières. En effet, la plupart des zones sont favorables à la culture des avocatiers, safoutiers, citronniers, manguiers, etc. La collaboration avec le SNR étant extraordinaire, l'ancienne pépinière du projet a été absorbée par le programme de reboisement (PRONAR), donc une nouvelle pépinière sera créée pour la production des variétés fruitières. D'autre part, au sud du Congo, le SNR a déjà commencé la distillation d'huiles essentielles de l'espèce "**eucalyptus citrodora**" largement cultivée dans le projet précédent, donc les associations pourraient tirer profit des feuilles et semences qui ne sont pas utiles pour la production de charbon, si le SNR introduit la technique de distillation dans la zone.

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- création d'une pépinière pour arbres fruitiers
- promotion des plantations des fruitiers
- renforcement des capacités aux associations sur les techniques de culture biologique
- contrats avec les propriétaires fonciers
- préparation des terres
- exploitation des anciennes plantations d'acacias : préparation du charbon
- exploitation des anciennes plantations d'Eucalyptus citrodora : distillation d'huiles essentielles

**Rôle du demandeur:** Organiser les formations des formateurs aux animateurs d'ECOTOUR et APPC, impliquer la fédération des associations dans la coordination des activités communes et le paiement progressif des frais subventionnés. Promouvoir les activités entre les associations, les comités villageois et les chefs de terre pour les contrats de location des terrains, et coordonner le travail des tracteurs ainsi que le paiement des coûts y afférents, etc.

**Rôle des codemandeurs:** ECOTOUR assurera les formations techniques aux associations. APPC s'occupera des aspects de mobilisation communautaire liés à l'activité.

**Rôle de l'Associé:** Le MEFDD assurera la collaboration avec le SNR et le PRONAR

**Rôle des bénéficiaires:** Leur rôle est de préparer et entretenir le terrain pour les cultures. Le projet demandera aux bénéficiaires la prise en charge progressive des frais autrefois entièrement subventionnés par le projet. A ce propos, les associations devront verser impérativement leurs contributions à la fédération des associations.

### **A2.3 : Promouvoir le tourisme dans la réserve en aménageant le camp d'Iboubikro, en formant des villageois sur le tourisme, en soutenant la fédération des associations pour la gestion du camp, etc.**

**Justification du choix de l'activité:** La RNGLL dispose du camp IBOUBIKRO principalement destiné aux "bébés Gorille". Les interpellations de braconniers avec bébés gorilles étant rares ces dernières années, il n'y a pas de prévisions d'accueillir plus de bébés gorilles les prochaines années. Le camp est placé dans un bel environnement avec des potentielles opportunités touristiques pour visiter la réserve. Le camp compte 8 chambres pour accueillir les touristes en régime de self catering. La RNGLL propose de céder sa gestion à la fédération d'associations pour son exploitation touristique. A ce propos il faudra conditionner les chambres, construire des WC supplémentaires et élargir la cuisine et la paillote adjacente pour pouvoir accueillir les touristes dans des conditions idéales. D'autre part, les membres de la fédération auront besoin de formation pour pouvoir cogérer le camp avec la RNGLL.

**Détail de l'activité (groupe de tâches):**

- aménagement du camp
- formation en tourisme aux membres de la fédération : gestion des réserves, accueil des touristes, cuisine, préparation des chambres, guides touristiques
- marketing touristique du camp : tourisme scientifique ; weekend ; promotion du lac bleu
- activités de cogestion / redistribution des revenus du tourisme aux communautés

**Rôle du demandeur:** TAF sera le garant de la cogestion du camp Iboubikro en terme de qualité ; organisera les formations ; supervision de l'aménagement du camp ; promotion du tourisme scientifique.

**Rôle des codemandeurs:** ECOTOUR assurera les formations techniques aux associations ; APPC s'occupera des aspects de mobilisation communautaire liés à l'activité :

**Rôle de l'Associé:** le MEFDD sera en charge de promouvoir la coordination entre les ministères concernés ; notamment celui du Tourisme, de l'Environnement et de l'Economie Forestière et du Développement Durable.

**Rôle des bénéficiaires:** Les principaux acteurs impliqués dans l'activité seront les membres de la Fédération. Ceux-ci seront en charge d'entretenir les relations avec les Comités Villageois pour mettre en place un système de redistribution des éventuels profits de l'activité touristique. Cette relation devra assurer l'intérêt institutionnel dans le soutien du tourisme communautaire. A ce propos, le projet prendra en considération l'expérience de l'ONG Wild life Conservation Society (WCS) dans d'autres parcs nationaux du Congo.

### **A3.1 : Cartographie participative avec l'aide d'un Sociologue pour résoudre les conflits de terre.**

**Justification du choix de l'activité:** Une cartographie participative sera au préalable organisée avec les populations en vue de résoudre les conflits de terre, avec l'appui d'un sociologue, cette cartographie constituera une étape du processus de la méthode de gestion communautaire des ressources naturelles. Ce processus aboutira à terme à l'élaboration du plan d'action communautaire et à une charte de responsabilisation entre tous les acteurs d'appui au développement locale (ONG, Administration publique) et les communautés de base. Sachant que les droits d'usage (pêche, cueillette, ramassage de bois de feu, etc.) existent dans la RNGLL, l'action proposée délimitera les zones d'exploitation afin que les limites de la réserve soient définitives et respectées par toutes les parties. Ces limites permettront de mieux comprendre les relations qui lient l'homme aux ressources naturelles et de les considérer dans le plan d'aménagement futur de la RNGLL.

**Détail de l'activité (groupe de tâches):**

- achat GPS
- formation sur GPS / GIS

- recrutement d'un sociologue
- réunions dans chaque village pour agréer les limites de la réserve et résoudre les conflits de terre.
- l'élaboration du plan d'action communautaire et la charte de responsabilisation des acteurs.
- baliser les limites et cartographier avec l'aide de GPS

Rôle du demandeur : TAF assurera la collaboration avec l'Etat (MEFDD, Sous-préfecture et Conseil Départemental du Pool) afin que les accords sur les limites de la réserve soient définitifs et respectés par toutes les parties. D'autre part, TAF organisera la formation des agents d'ECOTOUR et APPC sur la technologie du GIS.

Rôle des codemandeurs : ECOTOUR assurera les formations techniques aux associations ; APPC s'occupera des aspects de mobilisation communautaire liés à l'activité : plan d'action communautaire et charte de responsabilisation des acteurs.

Rôle de l'Associé : le MEFDD devra promouvoir la participation des services techniques étatiques concernés dans le processus

Rôle des bénéficiaires : Les chefs de terre seront les principaux bénéficiaires finaux concernées. Ils devront envisager un compromis pour éviter la prise des décisions unilatérales de la part des autorités concernées.

Publications proposées : Cartographie participative géo référencée de la RNGLL avec le GPS

### **A3.2 : Baliser sur le terrain les limites physiques de la réserve avec la technologie GPS.**

Justification du choix de l'activité : Une fois les limites de la RNGLL avec les populations riveraines déterminées et agréées, la signalisation sur le terrain s'avère nécessaire. Du fait qu'il sera impossible de signaler tout le périmètre de la réserve, des panneaux avec les indications de la RNGLL seront mises sur tous les chemins et voies d'accès à la réserve. D'autre part, le projet pourra envisager le marquage avec de la peinture sur les roches, les arbres, etc. et/ou d'autres moyens.

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- réaliser les panneaux
- installation des panneaux
- réalisation des marques avec peinture

Rôle du demandeur : conception des panneaux de signalisation et superviser leur installation sur les limites agréées.

Rôle des codemandeurs : ECOTOUR assurera la logistique pour le transport sur le terrain des panneaux et matériel nécessaire pour leur installation ; APPC s'occupera de la mobilisation communautaire pour que la population participe dans l'installation des panneaux dans les chemins et voies d'accès à la réserve dans chaque village.

Rôle de l'Associé : Faciliter la validation et approbation des panneaux et accompagner les codemandeurs dans l'installation des panneaux et marques.

Rôle des bénéficiaires : Les Comités villageois devront faciliter la main d'œuvre pour l'installation des panneaux.

### **A3.3 : Campagne d'information dans chaque village sur les limites de la RNGLL.**

Justification du choix de l'activité : Une fois les panneaux installés, il est nécessaire que toute la population connaisse leur signification, leur localisation, leur importance, les conséquences du manque du respect des limites, etc.

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- préparation des séances de sensibilisation
- séances de sensibilisation avec les membres des associations
- participation des membres des associations dans les séances de sensibilisation avec toute la population.
- séances de sensibilisation dans les écoles

Rôle du demandeur : coordination et supervision de la réalisation de l'activité de sorte que les séances de sensibilisations couvrent au moins 80% de la population.

Rôle des codemandeurs : APPC s'occupera de la mobilisation et sensibilisation communautaire dans chaque village.

Rôle de l'Associé : Le MEFDD par l'entremise du conservateur doit participer aux séances de sensibilisation dans les villages.

Rôle des bénéficiaires : Idéalement, ces séances de sensibilisations devront être le début de l'établissement d'un cadre de concertation entre les villageois, les associations et les Comités Villageois. La participation du sous-préfet dans ces sensibilisations pourrait être très pratique pour la mise en place du cadre de concertation.

Un accord pourrait être signé entre les parties pour fixer les termes dans lesquelles les villages s'engagent à respecter les limites de la RNGLL.

**A4.1 : Sensibilisation sur les objectifs du "Projet d'Application de la Loi sur la Faune" (PALF) :** comités villageois, autorités traditionnelles, associations villageoises, poste de contrôle des eaux et forêts, écoles.

Justification du choix de l'activité : L'action proposée constitue un appui à un objectif du Projet Lésio - Louna (PLL), l'organisation de ces séances, avec la participation des populations locales, sera un modèle de système intégré de préservation des ressources naturelles. C'est dans cette dynamique que le PALF voudrait établir en périphérie de la réserve un système permettant de s'assurer que les ressources naturelles exploitées sont conforme à la loi forestière, il s'agit ici d'un observateur indépendant qui contribue à répondre à toutes les questions sur l'application de la loi en menant des investigations sur le terrain et en fournissant des informations exactes et fiables en matière de bonne gouvernance et de mise en application de la loi sur la faune et les aires protégées (suivi des arrestations et condamnation des présumés braconniers).

Détail de l'activité (groupe de tâches) : Organisation des séances de sensibilisation sur la loi 37-2008 et d'autres textes de loi régissant la protection de la faune et de la flore aux comités villageois, autorités traditionnelles, associations villageoises, postes de contrôle des eaux et forêts, écoles, les membres du bureau des associations villageoises ;

- vulgarisation d'un livret réalisé par le PALF.

Rôle du demandeur : coordination et supervision de la réalisation de l'activité de sorte que les séances de sensibilisation couvrent au moins 70% de la population, des autorités locales, les postes de contrôle des eaux et forêt.

Rôle des codemandeurs : L'APPC s'occupera de la mobilisation et sensibilisation communautaire dans chaque village.

Rôle de l'Associé : le MEFDD par l'intermédiaire du conservateur de la RNgLL assurera la coordination des missions de sensibilisation et d'information sur le terrain, il mettra à la disposition de l'action des panneaux, affiches, les textes de loi sur la faune.

Rôle des bénéficiaires : les comités villageois, les autorités traditionnelles, les associations villageoises, le poste de contrôle des eaux et forêts et les enseignants des écoles devront relayer l'action de sensibilisation auprès de la population locale

**A4.2 : Soutien des éco gardes et poste de contrôle des eaux et forêts avec renforcement de leur équipement :** (radio HF, piège photo, etc.)

Justification du choix de l'activité : dans le cadre de la lutte contre le braconnage, le rôle des éco gardes est essentiel. Le renforcement de leur équipement s'avère indispensable pour les encourager dans leurs tâches. Le manque de communication entre les éco gardes et le postes de contrôle des eaux et forêts a été identifié, donc leur équipement avec des radios HF semble important. D'autres besoins ont été identifiés comme les pièges photo et l'amélioration des moyens de transport fluvial (hors-bord et pirogue)

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- priorisation, quantification et validation des besoins avec les éco gardes et poste de contrôle des eaux et forêts

- devis et achat des équipements

- installation et / ou mise a disposition des équipes

Rôle du demandeur : TAF devra d'abord vérifier avec les éco gardes et le poste de contrôle des eaux et forêts bénéficiaires les priorités et besoins des équipements. D'autre part, il doit coordonner avec l'Etat, les potentielles synergies avec les investissements publics en équipements. Finalement assurer le respect des procédures d'achat de l'UE.

Rôle de l'Associé : Le MEFDD devra valider leur stratégie d'équipements et assurer leur engagement dans l'entretien et la maintenance.

Rôle des bénéficiaires : donner des information à temps et régulièrement sur les résultats de patrouilles à la base vie, faire des vérités terrain à travers des patrouilles et des missions de suivi écologique ; communiquer avec le poste de contrôle de Mbouambé Léfini pour échange d'informations.

**A4.3 : Promotion de la participation des Associations villageoises, chefs coutumiers et Conseil Départemental du Pool dans les activités de lutte anti-braconnage.**

Justification du choix de l'activité : Il s'agit de mettre en place dans chaque village un système de collaboration avec le projet PALF. Les associations et les comités de villages pourraient établir un système de normes pour la prévention des infractions (braconnage, charbonniers, pêcheurs, etc.) de sorte qu'ils se mettent en relation avec les postes de contrôle et le PALF.

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- définir un mode de fonctionnement

- réunions dans chaque village

- accords entre PALF et les villages

Rôle du demandeur : la TAF doit faciliter la rencontre entre le PALF, les autorités locales et les populations riveraines

Rôle des codemandeurs : APPC s'occupera de la mobilisation et sensibilisation communautaire dans chaque village.

Rôle de l'Associé : le MEFDD par l'intermédiaire du conservateur de la RNGLL assurera la coordination des missions de lutte anti braconnage à partir des informations reçu des communautés sur le terrain. Il assure la conservation de la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes forestiers de la RNGLL et la gestion participative au profit des communautés locales.

Rôle des bénéficiaires : Ils joueront un rôle actif dans la dénonciation des infractions perpétrées dans la RNGLL en collaboration avec les experts du projet PALF.

#### **A4.4 : Créer une plateforme d'échanges interministériels** (tourisme, environnement, économie forestière etc.)

Justification du choix de l'activité : Afin de protéger la RNGLL de manière plus efficace, la collaboration et la coordination de plusieurs ministères concernées s'avèrent nécessaires. Le Comité de Pilotage du projet pourrait bien être une première étape pour la création de cette plateforme d'échange. Ensuite, la cogestion touristique du camp Iboubikro pourrait intéresser plusieurs Ministères pour travailler ensemble dans ce projet pilote. Les expériences de transformation des produits des associations pourraient promouvoir la collaboration du Ministère de l'agriculture avec le MEFDD et le ministère de la recherche scientifique et du développement industriel. Les échanges interministériels auront (entre autres) un dénominateur commun : la lutte contre le braconnage.

Détail de l'activité (groupe de tâches) :

- Mise en place du comité de pilotage

- Réalisation d'une conférence nationale sur le braconnage.

Rôle du demandeur : Profiter des réunions de Comité de Pilotage pour animer cette plateforme de concertation et de coordination interministérielle au niveau départemental en vue de promouvoir le développement durable et la gestion participative au profit des communautés locales

Rôle des codemandeurs : mobilisation et sensibilisation des ministères intéressés à l'action

Rôle de l'Associé : Le MEFDD devra valider cette stratégie et veiller au respect des engagements contractuels et juridiques.

Rôle des bénéficiaires : Les populations locales doivent participer aux activités de la plateforme à travers la fédération des associations.

Si les lignes directrices à l'attention des demandeurs autorisent le soutien financier aux tiers (subventions en cascade) les demandeurs doivent, dans les conditions prévues par ces lignes directrices, préciser les objectifs de cette redistribution, les résultats à atteindre, le type d'entités éligibles à ce soutien financier, les critères pour sélectionner les entités bénéficiant du soutien et les critères permettant de déterminer le montant exact de chacun de ces soutiens financiers et le montant maximum pouvant être donné.

- décrire/mettre en évidence les éventuelles modifications des informations fournies dans la note succincte de présentation.

La seule modification essentielle sur les informations fournies dans la note succincte de présentation concerne le montant total du Budget et le financement demandé à l'UE. Celle ci initialement prévue de 510.000€ a été augmenté le 20% permis par les lignes directrices de l'appel à proposition.

### **Méthodologie (maximum 5 pages)**

#### **1) Les méthodes de mise en œuvre choisies et les raisons de ce choix ;**

**La zone d'intervention** s'étend sur 23 villages riverains de la RNGLL. L'accès aux localités est facilité par la RN 2 bien goudronné qui traverse l'axe principal que couvre la zone, de Ingah à Mbouambé-Léfini. La plu part des opérations sur le terrain auront comme base **Mbouambé - Léfini**. Bien que ce village est le plus éloigné de la capitale, c'est ici qu'a été place la pépinière du projet précédent car le village est serpenté par plusieurs rivières dont un confluent du fleuve Congo : la Léfini. Ici se trouve le poste de contrôle des eaux et forêts. Chaque localité d'intervention se situe à moins d'une heure de route de cette localité. Pour les activités de plantations d'arbres et de cultures vivrières, le centre des opérations s'établira à **Imvouba**, car celui-ci se trouve géographiquement au centre des 23 villages et présente l'opportunité de location des machines agricoles. La logistique de la distribution des semences, outils, etc. sera plus opérationnelle à partir d'Imvouba. C'est ici que la Fédération des

associations pourrait bien avoir son siège. Pour les activités d'animation, chaque animateur aura sous sa responsabilité d'un secteur bien défini. Le projet aura une base à Brazzaville pour assurer le lien avec les acteurs étatiques et une étroite relation avec les bailleurs. Il facilitera les visites au siège du Conseil Départementale du Pool (situé à Kinkaia à une heure de route de Brazzaville sur la RNI) et assurera le lien avec la Délégation de l'UE. **La structure des Ressources Humaines** choisie pour le projet a été faite sur la base des leçons apprises dans le dernier projet. Le projet poursuit le renforcement des capacités en gestion des acteurs congolaises. La Fédération des associations participera dans la planification et suivi des activités. La plupart des ressources humaines du projet seront personnel national : Un coordinateur de projet assurera la planification et le suivi des activités, ainsi que la coordination avec les responsables des deux volets (i) développement économique et (ii) sensibilisation communautaire. Chaque mois des réunions d'équipe seront faites pour planifier les activités du mois en fonction des réalisations du mois précédent. Egalement, chaque responsable de volet réalisera des rapports mensuels avec précision de l'évolution des indicateurs. Le coordonnateur de projet et les 2 responsables de volets se rendront une fois par trimestre à Brazzaville pour des réunions avec le Directeur technique administrative/financier. Le but de ces réunions sera la supervision des rapports narratifs et financiers ainsi que la planification des activités. Le seul staff expatrié du projet est le Directeur technique administrative/financier. Il a été jugé indispensable pour assurer la qualité du suivi financier, le suivi des normes, la réalisations des rapports et coordonner efficacement les activités institutionnelles avec les autorités. Bien que le salaire du Directeur Outremer de la TAF ne sera pas inclus dans ce projet, mais le fait qu'il assurera un suivi interne au moins chaque 6 mois, le budget prévoit 1.000€/mois. D'autres membres de la fondation font des visites terrain au moins annuellement (non pris en compte par le budget de ce projet). Chaque responsable de volet est responsable de son budget. Celle-ci sera gérée par les ONG locaux partenaires en charge de ses propres ressources humaines. Chaque ONG partenaire demandera les fonds selon un prévisionnel trimestriel et est obligé à tenir une comptabilité spécifique pour les activités du projet et devra justifier les montants reçus avant recevoir d'autres prévisionnels. L'ensemble de la comptabilité est consolidé par le Directeur technique administrative / financier du projet à Brazzaville, et validé par le contrôleur financier de TAF en UK. **Le choix des codemandeurs** a été le même du projet précédent. Le partenariat du projet précédent sera amélioré par une meilleure définition des rôles et responsabilités de chacun. D'autre part, les codemandeurs recevront des équipements pour améliorer la qualité des formations qui devront faire et auront un budget trimestriel qui devra être justifié selon les procédures de l'UE. Ceci renforcera leurs capacités opérationnelles et de gestion. La collaboration initiée par TAF avec l'Université dans le projet précédent pour l'analyse de l'impact anthropique sera consolidé dans ce deuxième phase à fin de renforcer le **suivi des indicateurs** du projet concernant l'impact anthropique. À ce propos, les indicateurs à mesurer pendant tout la durée ainsi que la méthodologie à utiliser seront définies par TAF avec le support d'un consultant pour le monitoring. **Le type d'activités à faire avec le seul associé (le MEF)** seront diversifiés, car la collaboration avec le SNR et PRONAR bien que continuera avec la pépinière et plantations des arbres du projet précédent, ce projet poursuivra le soutien de PRONAR dans les **activités de transformation** (production de charbon et des huiles essentielles). En effet, l'action vise la multiplication de l'expérience de PRONAR dans le **projet MAKALA** (financé par l'UE) pour la production soutenable de charbon, car l'adoption de ces pratiques par les associations sera encouragée par le projet. Autre activité de collaboration avec le PRONAR à exploiter sera la production des huiles essentielles. La deuxième phase de PROFADLLL envisage développer une collaboration étroite avec le **Conseil Départementale du Pool (CDP)** pour renforcer l'implication du CDP dans les activités de protection et conservation, en particulier leur engagement dans la lutte contre le Braconnage. La principale caractéristique de la méthode de mise en œuvre de ce deuxième phase consiste en la participation de la **Fédération des Associations** (qui sera créé par le projet) dans la cogestion de tous les activités du projet, ce qui permettra au projet de renforcer un stratégie de viabilité car à la fin du projet, car la fédération des associations devra être capable de assurer tous les services fournis par le projet aux associations et maintenir les relations avec les institutions de l'état congolais, donc la formation des membres capables de gérer la Fédération et les impliquer dans la gestion de tous les activités du projet s'avère nécessaire.

**2) si l'action prolonge une action existante, décrivez de quelle manière elle repose sur les résultats de cette action (donner les principales conclusions et recommandations d'éventuelles évaluations effectuées) ;**

Les effets du projet précédent ont été constatés par le ROM ex-post (oct. 2013) car une diminution des activités illégales dans la RNGLL a été signalée par les autorités locales, postes de contrôle, chefs de terre, etc. Cependant, cette diminution devra être mesurée sur la base **d'indicateurs objectivement vérifiables**. Le projet précédent a appuyé 18 microprojets et a favorisé la légalisation

d'un total de 15 associations. Le soutien technique du projet précédent fait aux associations dans la réalisation des cultures associées d'acacias, eucalyptus, arachide, manioc, etc. a permis aux bénéficiaires d'augmenter les surfaces cultivées et les rendements par hectare. En effet, du fait que les rendements ont été doublés ou triplés grâce au travail associatif, une grande partie de la population a bien compris l'intérêt du travail associatif et demande de nouveaux microprojets associatifs. Cependant, **les associations demeurent encore dépendantes du PLL** pour certains services collectifs (location de tracteurs ou achat des semences) et un manque de **capacités en gestion** a été constaté. Le nouveau projet propose de renforcer les capacités de gestion des associations et la création d'une fédération d'associations pour coordonner les services collectifs. Bien que certaines associations s'étaient intéressées aux activités pour **développer le tourisme au tour de la RNGLL**, à cause du manque de compétences et d'infrastructures, l'activité du tourisme n'a pas eu des résultats positifs dans la phase précédente. Cependant plusieurs facteurs sont tenus en compte pour appuyer dans la deuxième phase l'activité touristique : (i) grand potentiel de tourisme (bébés gorilles, lac bleu), (ii) proximité à Brazzaville, (iii) disponibilité de Ibubikro camp. Seul deux associations avaient démarré dans le projet précédent des activités de **production de viande (chèvre)**, mais tenue compte des bénéfices obtenus, la plupart des associations se sont intéressées à cette activité, donc les troupeaux pionniers seront utilisés comme centre de formation pour élargir l'activité de bétail. Des synergies seront établies avec le "Projet d'Appui à la Relance de l'Élevage des Ruminants dans le Pool" (financé par l'UE) à travers la relation avec le Conseil Départemental du Pool (CDP). Les limites de la RNGLL n'ayant pas été définitivement balisées sur le terrain à la fin du projet précédent, le ROM ex-post a proposé de finaliser le **balisage à l'aide de la technologie SIG (Système d'Informations Géographiques)** et a conseillé d'engager un **sociologue** pour régler les conflits fonciers. Le SNR a pris en charge la pépinière créée par le projet précédent et a acheté des terrains pour élargir cette activité. La durabilité d'une nouvelle **pépinière dédiée aux espèces fruitières** est assurée car le SNR prendra en charge la nouvelle pépinière. Plus de 30 hectares ont été reboisés dans les phases précédentes du projet en collaboration avec le PRONAR. Après 5 ans de début de cette activité, il est temps de commencer **l'exploitation de bois pour produire du charbon**. Dans cette deuxième phase, le projet s'appuiera sur les techniques développées par le projet MAKALA (financé par l'UE) pour la production soutenable de charbon de bois. Le projet continuera à promouvoir le reboisement en collaboration avec le PRONAR en introduisant d'autres espèces fruitières, ce qui permettra d'agrandir les surfaces cultivées.

**3) si l'action s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste, veuillez décrire comment l'action s'y insère ou, le cas échéant, comment la coordination est assurée avec ce programme ou avec un éventuel projet planifié (veuillez exposer les synergies potentielles avec d'autres initiatives, notamment de l'Union européenne) ;**

**Le PALF (Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage)** vise à identifier à grande échelle tous les trafiquants de produits fauniques illicites et de produire des preuves flagrantes en cas de procès à fin de parvenir à l'arrestation des délinquants fauniques et de garantir les poursuites en justice et de s'assurer de l'exécution des décisions rendues. La collaboration de PROFADELL 2 avec le PALF permettra d'augmenter la participation des associations et comités villageois dans l'élaboration d'enquêtes pour l'identification des délinquants et la production des preuves nécessaires pour les arrêter et s'assurer que les procédures sont initiées et portées en justice. Les synergies à développer entre PROFADELL 2 et le **projet MAKALA** (financé par l'UE) se focaliseront sur la duplication des résultats de Makala dans le cadre de la gestion durable de la ressource bois-énergie. En effet, la carbonisation améliorée pourra augmenter les rendements à travers la construction soignée des meules et le suivi régulier du processus de carbonisation. Cette synergie permettra d'apporter des solutions orientées dans le sens d'un équilibre entre la conservation et le développement socio-économique de la population. Pour ce qui concerne l'élevage caprin, les activités de PROFADELL 2 seront menées en collaboration avec le **projet «Appui à la relance de l'élevage des ruminants dans le Pool» financé l'UE** et le Conseil départemental du Pool. Cette synergie portera sur l'introduction des géniteurs améliorés tout en apportant des améliorations techniques à travers l'appui à l'amélioration des enclos, l'aménagement des pâturages, la conception et l'application des programmes de prophylaxie et d'hygiène. Étant donné que le projet petit ruminant consacrera ces efforts dans la formation, la préparation, la mise en quarantaine et l'amélioration des géniteurs à la ferme ovine et caprine d'Inoni Falaise, PROFADELL s'approvisionnera en mâles améliorés auprès de cette ferme partenaire du conseil départemental et profitera de l'organisation des sessions de formations et des campagnes de vaccination collective et des opérations de routine (marquage, castration, aspersion des acaricides) menées par les animateurs du projet petit ruminants dans la

zone. Les associations bénéficiaires profiteront de l'unité pharmaceutique qui sera installée dans la zone par le projet petit ruminant pour l'achat des produits et autres kits vétérinaires.

#### 4) les procédures de suivi et d'évaluation interne et/ou externe ;

**Un Comité de Pilotage** du projet sera créé avec la participation des principaux acteurs étatiques concernés (ministères de l'économie forestière, tourisme, agriculture, etc.) au niveau départementale (Conseil départementale du Pool), la sous-préfecture, les partenaires, un représentant des bénéficiaires et des représentants des bailleurs. Les membres de Comité se réuniront chaque 6 mois pour être informés de l'évolution du projet et suivre l'avancement du programme, traiter des problèmes éventuels et faire des propositions de modifications des activités si nécessaire. **Le suivi des indicateurs** continu et régulier sera assuré grâce à la collaboration du projet avec l'Université, ce qui permettra mettre en place un système de suivi des indicateurs pour surveiller l'évolution de la pression anthropique sur la RNGLL. Sur la base de la même méthodologie à mettre en place par l'université, le projet pourra suivre les indicateurs du cadre logique. Le projet a prévu un budget pour assurer au moins une mission annuelle de **monitoring orienté vers le résultat** suivant la méthodologie du ROM de la UE. Ces missions de monitoring seront réalisées par un consultant externe international, ce que permettra aux gestionnaires du projet avoir une vision objective sur le degré d'obtention des produits et leur contribution pour atteindre des résultats à fin de prendre les mesures nécessaires pour corriger les éventuelles déviations. Des fiches d'**évaluation des formations** pour chaque atelier seront faites avant et après les formations sur chaque sujet et pour chaque personne formée. Des **missions de suivi du TAF-UK** seront l'occasion de faire un bilan d'avancement sur l'ensemble du projet. Un **rapport de démarrage** sera fait dans les 3 mois qui suivent le lancement du projet. Des **rapports d'avancement semestriel et annuel** seront faits sur le modèle de l'UE. Un **rapport final** sera fait dans les 3 mois suivants à la fin du projet pour montrer le degré de consécution des objectifs et l'impact. Une **évaluation externe** est prévue à la fin de projet. Un **audit annuel** de vérification des dépenses sera réalisé par un cabinet indépendant local. Celle-ci portera un regard également sur les procédures administratives et de contractualisation. À la fin du projet une vérification des comptes finale de l'ensemble de la durée du projet sera menée.

#### 5) la description de la participation et du rôle des différents acteurs et parties prenantes [codemandeur(s), entité(s) affiliée(s), groupes cibles, autorités locales, etc.] dans l'action et les raisons pour lesquelles ces rôles leur ont été assignés ;

**Le demandeur TAF** est le responsable final du projet, il est chargé de (a) La planification général, le suivi et le control de tous les activités ; (b) La coordination entre les acteurs ; (c) Assurer la qualité de l'assistance technique ; (d) Assurer la qualité de la justification du projet.

##### Les codemandeurs

**ECOTOUR** est responsable des formations techniques pour tout ce qui concerne les activités de développement rural des associations, ainsi que pour la mise en œuvre de la fédération des associations. Il est chargée de (a) le lancement et fonctionnement de la fédération des associations: légalisation, statuts et règlement de fonctionnement, cotisations des membres, comptabilité, cahier des charges, sélection et formation des gestionnaires, l'appui et le suivi des activités des associations, etc. (b) formations techniques et suivi des associations

**APPC** est responsable de la mobilisation communautaire et de la sensibilisation des populations. Il est chargée de (a) la définition de solutions avec les populations pour marquer les limites de la réserve. (b) la formation des comités villageois et membres des associations pour encourager leur participation dans la lutte contre le braconnage et la coordination du projet avec le PALF. (c) l'appui aux chercheurs de l'Université pour la réalisation des études de suivi de l'évolution de l'impact anthropique.

##### L'associé

En tant que le seul associé du projet, le **Ministère de l'Economie Forestière (MEF)** est chargée de (a) faciliter les relations avec les acteurs étatiques pour encourager leur soutien dans le respect de la loi contre le braconnage. (b) assurer la durabilité de la collaboration du projet avec le PRONAR

(gestion des pépinières, etc.) (c) participer activement aux séances du Comité de pilotage et encouragera la participation d'autres acteurs étatiques concernées.

Dans le cadre de la municipalisation accéléré, la participation du **Conseille Départementale du Pool (CDP)** a été considéré essentielle pour la mise en œuvre de ce projet, afin de contribuer à augmenter le rôle du CDP dans les activités d'encouragement du développement inclusif et respectueuse avec la nature. En fait, le CDP participe avec Caritas dans le Projet d'Appui à la Relance de l'Élevage des Ruminants dans le Pool, donc le projet a déjà démarré la coordination avec le CDP pour établir des synergies et éviter des doubles emplois dans la promotion de l'élevage caprin dans la région.

**La Sous - Préfecture** sera toujours informé de l'évolution des activités du projet, en particulier pour ce qui concerne la lutte contre le braconnage. Leur participation dans le Comité de Pilotage est une garantie pour avoir le soutien de l'Etat dans toutes les actions du projet.

### Les bénéficiaires

Les besoins et attentes des populations ont été pris en compte via la réalisation des entretiens avec les Comités Villageois et les Associations dans le projet précédent ainsi que avant la formulation de ce projet. D'autre part, la réalisation de l'étude socio-économique (évolution de l'impact anthropique) permettra au projet d'avoir régulièrement le "feed-back" des bénéficiaires sur les effets du projet. Bien que le projet travaillera de préférence avec les associations déjà créées, les populations des villages riverains auront toujours la possibilité de présenter des nouveaux microprojets et nouveaux associations ; ainsi, les habitants, organisés en associations, seront les bénéficiaires directes des bénéfices que le projet doit fournir.

### **6) la structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'action (par fonction : il n'y a pas lieu de préciser le nom des personnes) ;**

La planification, le suivi et la justification de l'ensemble du projet est assuré par TAF.

Un Coordonnateur de projet local (60 mois) passera 80% du temps au terrain pour assurer un suivi efficace des activités sur le terrain. Il pilotera les deux composants du projet (activités de développement économique et activités de sensibilisation) pour planifier et suivre le travail des deux responsables de volet. En particulier, assurera la qualité des renforcements des capacités techniques des acteurs locaux (associations et fédération des associations) et garantira les relations institutionnelles avec les acteurs (étatiques et ONG) actifs dans la lutte contre le braconnage.

Un Directeur technique administrative-financier expatrié (60 mois) localise à Brazzaville, il assure la justification du projet en temps et en forme. En charge de la gestion administrative et financier, il assure la réalisation des rapports financiers et de supervise la mise en forme des rapports narratifs semestrielles. Sa présence à Brazzaville, permet la coordination logistique et assure une coordination efficace entre les acteurs étatiques, ainsi que une relation étroite avec la Délégation de l'UE. La réussite du projet passe par une excellente maîtrise des aspects techniques en particulier sur les procédures d'exécution et de justification de la UE. Les responsables comptables des ONG codemandeurs bénéficieront d'un renforcement de compétences et de formations comptables selon les principes de la UE.

Une assistante administrative Engagée à 25% sur le projet sera basée à Brazzaville

Un assistant comptable Engagée à 50% sur le projet et sera basé à Brazzaville

Le Directeur Outremer de TAF Il assure la supervision générale des rapports de justification. Il consacre 25% de son temps aux activités de supervision du projet

Les activités techniques de mise en œuvre du volet «développement économique» sont assurées par :

Un Responsable volet "développement économique" (60 mois) en appui au coordonnateur est responsable de la coordination des activités techniques relatives aux formations des membres des associations en matière de gestion économique, tourisme, plantations, élevage, etc. et pour le suivi sur le terrain de l'application pratique des cours reçus.

Un consultant national (juriste) pour les questions légales concernant la Fédération des Associations : statuts, légalisation, fonctionnement, etc.

Un consultant national pour la "formation des formateurs" des animateurs (gestion économique, tourisme, plantations fruitiers, élevage caprin)

Un équipe de 3 animateurs (ECOTOUR, à temps partiel pendant leurs formations).

Les activités techniques de mise en œuvre du volet "sensibilisation" sont assurées par :

Un Responsable volet "sensibilisation communautaire" (60 mois) en appui au coordonnateur est responsable de la coordination des activités relatives à la cartographie participative et mobilisations communautaires en matière de conservation de la RNgLL et de collaboration avec le PALF.

Un consultant national (sociologue) pour résoudre les conflits des terres et faciliter des accords entre les chefs de terre, les autorités et la PLL sur les limites de la RNgLL.

Un équipe de 3 animateurs (APPC, à temps partiel pendant leurs formations).

Ils sont basés en permanence sur le terrain et assurent la sensibilisation des bénéficiaires, la mobilisation des acteurs locaux, l'appui aux associations, etc.

Trois chauffeurs seront nécessaires du fait que TAF met à la disposition du projet un véhicule pour les activités à Brazzaville et le projet achètera 2 voitures neuves pour les activités de terrain.

Les activités techniques de mise en œuvre de "l'Etude sur l'impact anthropique sur la réserve" (réalisation d'une ligne de base, suivi de l'évolution des indicateurs, rapport final avec analyse des données) sont assurées par l'Université avec le soutien de le consultant pour le monitoring.

L'équipe terrain au Congo est complétée par le personnel support au siège de TAF- UK : Le Directeur outremer réalise régulièrement des visites au Congo au moins annuellement et assure un suivi de l'exécution du projet selon les prévisions et standards de qualité.

Finalement, le projet a budgétisé des activités de monitoring externe : Ceci permettra un accompagnement à l'exécution du projet, l'encadrement de la coordination et un appui à l'obtention des résultats, réalisation des rapports, etc.

#### **7) les principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel et fournitures à acquérir ou à louer) ;**

**Moyens de transport** : Achat 2 véhicules 4x4 pickup double cabines ; Achat 4 motos & casques pour les animateurs ECOTOUR & APPC ; Achat 1 pirogue + hors-bord 25HP pour poste de contrôle

**Équipement** : Achat de 4 kits ordinateur+imprimante/scanner+stabilisateur pour le bureau Brazzaville, la Fédération, APPC et ECOTOUR; Logiciels (SAGA pour suivi budgétaire, SIG); 2 Projecteurs pour sensibilisations pour APPC et ECOTOUR; 2 Reproducteurs DVD pour sensibilisations pour APPC et ECOTOUR; Achat de 2 GPS; Radio HF (Kit transceiver & antenna) pour les 2 véhicules et pour poste de contrôle des eaux et forêts; 25 pièges photo.

**Matériel** : Achat de 60 kits de matériel aratoire pour 30 associations; 20 kits de tôle & grillage pour abris des cabris pour 20 associations; Matériel pour balisage des limites de la réserve ( 3 panneaux / village et peinture spray); semences et engrais bio; matériel de formation (photocopies, carnets, stylos, etc.); Achat 20 cabris race amélioré (1 pour chaque association) Vaccines et déparasitage chèvres; Fournitures de consommables, informatique et papeterie; Matériel de visibilité (T-shirts, autocollants, affiches, panneaux villages associations)

Location tracteurs.

#### **8) les attitudes de toutes les parties prenantes vis-à-vis de l'action en général et des activités en particulier.**

- **Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD)** : Très intéressé pour la deuxième phase de Profadell, il collabore avec TAF dans toutes les démarches à faire pour faciliter la continuation dudit projet. Dans ce sens, il a facilité l'engagement des ressources humaines pour continuer les activités de PROFADELL 1 pendant 3 mois après la fin de la première phase.

- **Le Directeur National de SNR à Brazzaville** : Il a remercié PROFADELL 1 pour la création de la pépinière de Mbuambe - Léfini. Le SNR a pris la gestion de cette pépinière et a acheté les terrains. Il a approuvé l'idée de une pépinière pour des arbres fruitières et sera intéressé à continuer sa gestion après le projet. Très intéressé à collaborer avec la diffusion des techniques d'obtention de Charbon selon les techniques du projet MAKALA et pour la production des huiles essentielles.

- **Le Président et Vice-président du CDP à Kinkala** ont accueilli avec un vif intérêt l'intention de TAF de collaborer avec eux dans la mise en œuvre de ce projet. À l'instar de toutes les fonctionnaires des différents services (Forêts, finances, agriculture, etc.) alors rencontrés dans le siège du CDP, l'attitude a été très collaborative pour soutenir la deuxième phase de PROFADELL.

- **La Préfecture** soutient les objectifs du projet, en particulier dans tout ce qui concerne la lutte contre le braconnage et les limites de la réserve. Dans ce sujet, **le sous-préfet** était très actif pour collaborer avec le projet précédent.

- Les **Comités Villageois** dans chaque village (autorités locaux) sont en général très réceptifs à toute activité visant le développement rural. Concernant leur participation pour augmenter la sensibilisation contre le braconnage en aucun cas ils ont été contraires au projet.

- L'entretien avec les **bénéficiaires finaux (membres d'un grand partie des associations)** a facilité la collecte de bon nombre d'informations, par la suite analysées conjointement entre TAF et ses partenaires ECOTOUR et APPC afin de disposer d'un diagnostic initial satisfaisant. Ceci a permis d'identifier les objectifs à poursuivre ainsi que les activités à planifier pour avoir le soutien et participation des bénéficiaires.

- Les responsables de la **Université** sont très intéressés pour la collaboration avec le projet, car ceci permettra aux chercheurs locaux avoir un sujet d'investigation pas loin de Brazzaville et avec la possibilité de faire une publication, avoir contact avec universités étrangères, etc.

#### **9) Les activités planifiées pour assurer la visibilité de l'action et du financement de l'UE.**

Une **stratégie de communication** sera rédigée selon le "Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE". Les messages et les supports utilisés seront choisis en fonction du public visé. Les objectifs de la stratégie de communication sont (i) **Faire connaître l'UE en tant que bailleur engage au Congo dans le secteur de la protection de la faune sauvage et des ressources naturelles**; (ii) Sensibilisation sur la loi 37/2008 de protection de la faune aux populations riverains de la RNgLL mais aussi vise à la sensibilisation des autorités au niveau national; (iii) Faire connaître le PALF et encourager aux populations et autorités à collaborer avec cet initiative; (iv) Valoriser les apprentissages issus du projet en diffusant et démultipliant ses résultats et ses impacts et pour qu'il serve de référence aux acteurs dans le domaine du développement dans le cadre de la conservation de la nature au Congo. **Les principales activités de communication** prévues sont (a) Dépliant sur le projet; (b) Atelier de lancement du projet et diffusion de l'atelier de lancement sur les journaux, radio et TV locales; (c) Diffusion de l'atelier sur les limites de la RNgLL sur les journaux, TV, radio; (d) Une Conférence sur le braconnage au niveau national; et (e) Diffusion des publications. Pour compléter les actions de communication, la visibilité sera renforcée avec des moyens classiques de diffusion du logo des bailleurs (T-shirts, Casquettes, Autocollants sur les moyens de transport, etc.). Les terrains des cultures des associations appuyés au cours du projet seront également signalés avec panneaux sur la route nationale 2 et clairement marquées avec le logo de l'UE et le titre du projet. L'UE sera mentionnée dans toutes les communications externes du projet et les publications à faire. En fin, le site internet de TAF comprendra une page spéciale dédiée à ce projet, présentant en détail le soutien de l'UE.

#### **Durée et plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action (maximum 4 pages)**

La durée de l'action sera de 60 mois.

Les demandeurs ne doivent pas indiquer une date spécifique de début pour la mise en œuvre de l'action mais simplement indiquer «mois 1», «mois 2», etc.

Il est recommandé aux demandeurs de baser la durée estimée de chaque activité et la période totale sur la durée la plus probable et non sur la durée la plus courte possible, en tenant compte de tous les facteurs pertinents qui pourraient affecter le calendrier de mise en œuvre.

Les activités prévues dans le plan d'action doivent correspondre à celles décrites en détail au point 2.1.1. L'organisme responsable de la mise en œuvre doit être soit les demandeurs ou l'un(e) des entités affiliées, associés ou sous-contractants. Tout mois (ou période intermédiaire) sans activités doit être inclus dans le plan d'action et dans l'évaluation de la durée totale estimée de l'action.

Le plan d'action pour les 12 premiers mois de mise en œuvre doit être suffisamment détaillé pour permettre d'avoir une idée de la préparation et de la mise en œuvre de chaque activité. Le plan d'action pour chacune des années suivantes peut être plus général et ne doit indiquer que les activités principales proposées pour ces années-là. A cette fin, il doit être divisé en périodes de 6 mois (NB : un plan d'action plus détaillé pour chacune des années suivantes doit être soumis avant tout nouveau paiement de préfinancement conformément à l'article 2.1 des conditions générales du contrat de subvention).

Le plan d'action sera rédigé conformément au modèle suivant :

Année 1														
Activité	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Préparation Activité 1.1 - réunions associations - élaboration des statuts de la Fédération.														TAF
Exécution A1.1 : Créer une fédération d'associations														APPC ECOTOUR
Préparation A1.2 : -formation des formateurs (pour les animateurs d'ECOTOUR et APPC, coordonnateur de projet et responsable volet développement économique) sur les thèmes "gestion économique des associations" et "genre" - sélection dans chaque association des participants à la formation														TAF
Exécution A1.2 : Renforcer les compétences des membres des associations en gestion économique. - séances de formation des associations dans les villages sur le thème "gestion économique des associations" - ateliers "genre" avec les hommes des associations														APPC ECOTOUR
Préparation A1.3 : -définition des indicateurs et méthodologie qui doivent composer la ligne de base par les chercheurs de l'université en collaboration avec le consultant monitoring														TAF UNIVERSITE
Exécution A1.3 : Réaliser la ligne de base par les chercheurs de l'université en collaboration avec les animateurs de l'APPC et la communauté														APPC UNIVERSITE
Exécution A1.3 : Mesurer l'impact anthropique (braconnage, charbonnage, maraîchage, etc.) dans la réserve.														



Pour l'ensemble des années suivantes :											
Activité	Semestre										Organisme responsable de la mise en œuvre
	3	4	5	6	7	8	9	10			
Exécution A1.1 : participation de la fédération d'associations dans la gestion du projet											TAF ECOTOUR APPC FEDERATION
Exécution A1.2 : Suivi des membres des associations pour l'application en gestion économique.											TAF ECOTOUR
Exécution A1.3 : Mesurer l'impact anthropique et les indicateurs du cadre logique											TAF APPC UNIVERSITE
Exécution A1.3 : - rédiger des rapports annuels de suivi des indicateurs											TAF  UNIVERSITE
Exécution A1.3 : -réaliser une publication sur le thème "relations entre promotion du développement et variations de la pression anthropique sur la RNGLL"											TAF  UNIVERSITE
Exécution A2.1 : Suivi d'associations dédiées à l'élevage caprin.											ECOTOUR
Préparation A2.2 : a) pépinière pour arbres fruitiers b) formation des formateurs sur les techniques de culture biologique, production de charbon, etc. c) contrats avec les propriétaires fonciers d) préparation des terres e) contact avec SNR pour distillation d'huiles essentielles											TAF ECOTOUR FEDERATION SNR
Exécution A2.2 : a) plantations d'arbres fruitiers ; b) renforcement des capacités ; c) production de charbon et huile essentielle											TAF ECOTOUR FEDERATION SNR
Préparation A2.3 : -chercher devis pour les travaux d'aménagement du camp											TAF ECOTOUR FEDERATION
Exécution A2.3 : travaux d'aménagement du camp											
Préparation A2.3 : Formation des formateurs (animateurs ECOTOUR et APPC, Coordonnateur Projet, Responsables volet développement et sensibilisation) sur les TOURISME COMUNAUTAIRE											TAF ECOTOUR APPC
Exécution A2.3 : - Formation sur TOURISME aux membres de la Fédération											TAF ECOTOUR FEDERATION
Exécution A2.3 : Promouvoir le tourisme dans la réserve : - marketing touristique - cogestion											TAF ECOTOUR FEDERATION
Préparation A3.1 : - recrutement sociologue - réunions dans chaque village											TAF APPC
Exécution A3.1 : Cartographie participative : - plans d'actions communautaires											TAF APPC
Préparation A3.2 : - réaliser les panneaux											TAF
Exécution A3.2 : Baliser sur le terrain les limites de la réserve : - installation des panneaux - marques avec peinture											APPC
Préparation A3.3 : préparation des séances de sensibilisation sur les limites de la RNGLL											TAF APPC
Exécution A3.3 : Campagne d'information dans chaque village sur les limites de la RNGLL.											APPC



ce qui concerne les actions de développement économique dans le Pool nord ainsi que dans l'implication du CDP sur l'application de la loi 37/2008.

b) décrire un plan de diffusion et les possibilités de duplication et d'extension des résultats de l'action (effet multiplicateur), en indiquant clairement tout canal de diffusion envisagé ;

La démarche développée pourra être adaptée à d'autres zones géographiques dont la périphérie de concessions forestières et/ou des aires protégées, comme dans le Nord de la Réserve de la Léfini tout comme en périphérie du futur Parc National des Plateaux Batéké congolais de sorte que l'action proposée pourrait servir de modèle ou de comparaison dans un environnement et un contexte très similaire.

Le canal de diffusion privilégié pour encourager les possibilités de duplication passe par le MEF, associé du projet. L'action envisage la publication de l'étude sur la pression anthropique et l'édition de 100 exemplaires qui seront distribués au près des ONG environnementales et des services des Eaux et Forêts du département de Pool et d'autres départements actifs dans la défense des aires protégées.

Par ailleurs, l'action de reboisement fait au niveau national par le SNR et le PRONAR est un moyen déjà contrasté dans la phase précédente pour la diffusion et extension des résultats de l'action. Les possibilités de duplication de cette deuxième phase concernent la création de la pépinière d'arbres fruitiers, le travail associatif de reboisement et l'effet multiplicateur sur les techniques de production de charbon.

Une collaboration active avec le PALF dans la lutte anti braconnage, en s'appuyant notamment sur les initiatives déjà entreprises par TAF et d'autres organismes (WCS, WWF, ECOFAC, GRASP) permettra d'assurer une large diffusion des messages spécifiques dans ce domaine, par la promotion des campagnes de sensibilisation et la vulgarisation des brochures informatives réalisées par le PALF. L'organisation de la conférence interministérielle sur le thème de la lutte contre le braconnage sera sans doute l'un des meilleurs canaux pour attirer l'attention des autorités politico-administratives et militaires de haut niveau impliqués/et ou commanditaires dans le braconnage de la faune. En plus de la collaboration avec les ONG locales et internationales de conservation, l'action prévoit une collaboration avec les agents du MEF qui réalisent annuellement des campagnes d'information, notamment lors des périodes d'ouverture, voire de fermeture, de la chasse.

c) fournir une analyse détaillée des risques et plans d'urgence. Celle-ci doit inclure une liste des risques associés à chaque action proposée, accompagnée des mesures permettant d'y faire face. Une bonne analyse des risques inclura une série de risques types incluant les risques physiques, environnementaux, politiques, économiques et sociaux ;

Précipitations irrégulières	<i>Risque : moyen ; Impact : modéré</i> : Difficultés d'accès aux cultures ; pertes des cultures	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Connaissance préalable des champs de culture permettra la planification des activités sur les moins accessibles autant que possible en saison sèche.</li> <li>* Priorisation des interventions en fonction de calendrier de pluies.</li> <li>* Soutien aux activités agricoles avec activités complémentaires.</li> </ul>
Présence des ravageurs, fléaux et/ou épidémies	<i>Risque : moyen ; impact : fort</i> Lenteur/retards dans la récolte, pertes matérielles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Coordination avec les services étatiques d'agriculture et bétail.</li> <li>* Système de détection ou alerte précoce.</li> </ul>
Changement des politiques environnementales	<i>Risque : moyen ; impact : fort</i> Insécurité à Brazzaville Changement du personnel du ministère de tutelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Implication de plusieurs acteurs politiques au niveau locale et national.</li> <li>* Suivi de la situation des politiques du pays</li> <li>* Implication communautaire dans le projet permettant de continuer les activités au niveau local/villages</li> <li>* Coordination avec les acteurs internationaux actifs sur l'environnement.</li> </ul>
Conflits entre les chefs de terre et l'état Congolais	<i>Risque : moyen ; impact : fort</i> Le niveau technique du sociologue requis n'est pas atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Les réunions préparatoires au projet ont déjà mentionné les attentes des chefs de terre et les possibilités du projet pour résoudre les conflits. * Les entretiens avec les chefs de terre seront effectués d'abord individuellement et après dans des réunions collectifs.</li> </ul>

Dégradation de la situation économique	<i>Risque : faible, impact : modéré</i> Accès réduits à certains biens, forte augmentation des prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Suivi du contexte économique</li> <li>* Existence de stocks de contingence, semences notamment, à Brazzaville.</li> <li>* Réorganisation des activités ; utilisation de matières disponibles localement.</li> </ul>
<b>Risques sociaux</b>		
Réorientation des politiques sur la protection de la faune	<i>Risque : faible, impact : modéré</i> Changement des priorités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Programme inscrit dans la politique nationale, à la croisée de plusieurs préoccupations prioritaires du gouvernement comme de la communauté Internationale.</li> <li>* Encourager l'implication de fonctionnaires et techniciens des services étatiques dans la mise en œuvre du projet.</li> </ul>
Les capacités d'apprentissage des bénéficiaires sont limitées.	<i>Risque : faible, impact : moyen</i> : des formations supplémentaires sont à prévoir.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Adapter la langue et les contenus des formations aux destinataires.</li> <li>* Apprentissage par la pratique</li> <li>* Evaluations et suivi réguliers des formations</li> <li>* Recherche de solutions alternatives pour le(s) village(s) concernés.</li> </ul>
Les parties prenantes se retirent du projet	<i>Risque : faible, impact : fort</i> L'approche sociocommunautaire est à revoir pour tout ou partie du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Implication préalable de toutes les parties prenantes dans l'analyse des besoins.</li> <li>* Approche sociocommunautaire adaptée à chaque village lors du lancement des activités.</li> <li>* Travail transparent avec l'ensemble des membres des associations, des chefs de terre, des comités villageois et du comité de pilotage visant l'adhésion de tous.</li> </ul>

d) décrire les principales conditions préalables et hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre ;

La signature de protocoles de collaboration avec de toutes les parties prenantes permettra la définition de rôles de chacun dans la mise en œuvre. En particulier, un protocole sera signé avec le SNR pour assurer leur collaboration dans les activités de transformation (charbon et huiles essentielles) ainsi que pour garantir la durabilité de la pépinière.

e) expliquer comment l'action sera rendue durable une fois menée à son terme. Il peut s'agir d'actions de suivi nécessaires, de stratégies internes, de l'appropriation, de plans de communication etc... Veuillez faire la distinction entre les quatre dimensions suivantes de la durabilité :

\* **Durabilité financière** : L'enjeu principal concernant la viabilité financière des activités de développement réalisées au cours de l'action concerne le **rôle de la Fédération des Associations** comme garant de la coordination des activités communes à toutes les Associations. Elle aura pour rôle d'approvisionner les associations en semences, services de tracteur, têtes de bétail, etc. À fin d'assurer la durabilité financière de la Fédération des cotisations sera établie pour les associations. D'autre part, la Fédération aura activités génératrices des revenus que le permettra d'avoir une certaine indépendance économique (tourisme, huiles essentielles, charbon, etc.). La Fédération participera progressivement aux coûts subventionnés par le projet (semences, location tracteur, déparasitassions, etc.) pour contribuer le 20% la 2eme année ; 50% la 3eme ; 80% la 4eme et finalement payer le 100% la dernière année. Le deuxième aspect de la durabilité financière sera renforcé par la **formation en gestion financière des associations**. Cette formation permettra aux associations villageoises de planifier leurs investissements et de bien gérer les bénéfices obtenus. Les associations seront capables d'augmenter leurs cultures et de conseiller leurs membres sur l'intérêt d'entreprendre nouveaux investissements.

\* **Durabilité institutionnelle** : Le déroulement du présent projet implique la collaboration avec les services étatiques de MEF, PRONAR, SNR et CDP dans les activités. D'autre part le projet a envisagé la mise en route d'un Comité de Pilotage qui constitue une plateforme inter institutionnelle pour impliquer à l'Etat dans le développement des 23 villages bénéficiaires. Les formations planifiées cibleront plus de 80 personnes issues des associations locales et des comités villageois. Celles-ci seront accompagnées par les techniciens de l'état avec l'objectif de maintenir les résultats recherchés de l'action. En particulier la durabilité institutionnelle sera assuré par : 1) **Les 23 comités villageois** : Les autorités à l'échelle de chaque villages recevront des formations sur l'importance de leur participation dans la lutte anti braconnage. D'autre part leur rôle dans la signature des contrats de location des terrains pour les associations avec les chefs de terre permettra d'assurer leur intérêt dans

la continuation des actions des associations, car la participation formelle de ces comités dans les bénéfiques des contrats de location des terres renforcera leur légitimité et leur intérêt à la continuation des activités. 2) **Le SNR** qui a déjà pris en charge la pépinière créée par PROFADELL 1, prendra également en charge les frais de fonctionnement de la deuxième pépinière à la fin du projet. Les **techniciens du SNR** participeront dans les formations aux associations sur la production durable de charbon et sur la production des huiles essentielles. Ils seront intégrés au suivi de l'ensemble des activités du projet afin de garantir leur adhésion totale à l'action et de maintenir un lien fort avec les acteurs locaux qui s'occuperont des microprojets. Ils collaboreront avec les chercheurs de l'Université dans le relevé régulier des données sur l'évolution de la pression anthropique afin d'établir des liens durables pour encourager une collaboration entre l'Université et le SNR sur une période dépassant la période de mise en œuvre du projet. 3) **Le CDP** sera associé à tous les activités de développement du projet. En particulier les synergies à développer avec le projet d'élevage de chèvres permettront d'avoir le suivi des troupeaux par les techniciens du CDP. D'autre part, les services départementales des Eaux et Forêts seront renforcés par l'équipement du poste de contrôle des eaux et forêts à Mbouambe-Léfini. L'installation d'une équipe de radio dans le poste de contrôle permettra d'établir des liens durables entre les éco gardes et ce service de contrôle.

\* **Durabilité politique** : La collaboration du projet avec le PALF renforcera le lien de la RNgLL avec les autorités dans le sens de l'application de la loi 37/2008. Le cadre inter ministériel que promouvra le projet aura un impact structurel sur la collaboration des différentes autorités étatiques pour la mise en œuvre des législations. D'autre part l'action vise à sensibiliser les autorités judiciaires et policières dans l'application des politiques congolaises sur la nature.

\* **Durabilité environnementale** : L'action n'aura pas d'effets négatifs sur les ressources naturelles ni sur l'environnement naturel au sens large. L'expérience de TAF dans la mise en œuvre de projets de conservation de la nature au Congo et dans la sous-région lui a permis d'intégrer bon nombre de « réflexes » liés à la durabilité environnementale de ses interventions. 1) Les techniques de production de charbon que le projet va introduire sont la principale pratique à souligner concernant la durabilité environnementale. 2) Les techniques d'agriculture biologique que le projet va introduire sont une garantie de la durabilité environnementale des cultures que l'action va promouvoir. 3) Le suivi et contrôle de la pression anthropique sur la RNgLL contribuera à montrer des résultats sur la durabilité environnementale. Les efforts faits au Congo sur la protection de la faune sauvage n'ont pas encore été mesurés en termes de résultats, car aucune donnée a été répertoriée pour mesurer l'évolution des résultats obtenus. La prise des données que le projet développera permettra aux autorités au niveau local et national de montrer la durabilité environnementale de l'intervention et de participer ainsi au développement d'autres régions congolaises au tour des aires protégées.

## Cadre logique

Veillez compléter l'Annexe C<sup>3</sup> des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

## Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues

Complétez l'annexe B des lignes directrices à l'intention des demandeurs au sujet des points suivants :

- le budget de l'action (feuille de calcul 1) pour la durée totale de l'action et 12 premiers mois ;
- la justification du budget (feuille de calcul 2) pour la durée totale de l'action, et
- le montant demandé à l'administration contractante et les autres sources de financement attendues pour l'action pour la durée totale de celle-ci (feuille de calcul 3).

<sup>3</sup> Vous pouvez trouver des explications à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/europeaid/reports/index\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/reports/index_fr.pdf)

Pour de plus amples informations, voir les lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions (points 1.3, 2.1.4 et 2.2.5).

**[Veillez énumérer ci-dessous les éventuels apports en nature à fournir (veuillez préciser) (1 page maximum).]**

Veuillez noter que le coût de l'action et la contribution demandée au administration contractante doivent être indiqués en euros

## Expérience du demandeur

Ces informations permettront d'évaluer si vous avez une expérience suffisante et stable de la gestion d'actions dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle une subvention est demandée.

### i) Pour des actions similaires

Veillez donner une description détaillée des actions réalisées dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle une subvention est demandée et gérées par votre organisation au cours des trois dernières années.  
1 page maximum par action.

Nom du demandeur : <b>The Aspinall Foundation</b>				
Intitulé du projet : <b>Projet en Faveur du Développement Local en périphérie de la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio-Louna. (PROFADELLE)</b>				
Secteur (voir point 3.2.2 de la section 3) :				
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle dans l'action : coordinateur, entité affiliée	Donateurs pour l'action (nom) <sup>4</sup>	Montant de la contribution (du donateur)
République du Congo	164.350€	Demandeur	Union Européen	120.190€
Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa) De 21/12/2009 à 20/05/2013				
Objectifs et résultats de l'action				
L'Objectif Global (OG) est : Promouvoir la gestion durable des écosystèmes naturels et le développement local en Afrique Centrale à travers une gestion intégrée, pragmatique et durable des aires protégées. L'Objectif Spécifique (OS) est : Assurer un développement local intégré favorable à la conservation des écosystèmes de la Léfini et de la Lésio-Louna. Il y a 4 Résultats : R1) Les informations socio-économiques sont complétées ; R2) Les populations rurales sont sensibilisées sur la biodiversité de la Réserve et les lois régissant sa protection ; R3) La démarche participative est initiée ; R4) Les communautés villageoises gèrent leurs propres initiatives de développement rural à travers une démarche participative. Les principales activités sont : i) suivre l'évolution des conditions socio-économiques ; ii) développer un programme d'éducation environnementale ; iii) la mise en place des associations villageoises et iv) identifier et mettre en œuvre des microprojets générateurs des revenus.				
Nom du demandeur : <b>The Aspinall Foundation</b>				
Intitulé du projet : <b>Projet Lésio-Louna (PLL)</b>				
Secteur (voir point 3.2.2 de la section 3) :				

<sup>4</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle dans l'action : coordonnateur, codemandeur, entité affiliée	Donateurs pour l'action (nom) <sup>5</sup>	Montant de la contribution (du donateur)	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)
République du Congo	400.000€/an	Coordonnateur	Fondation Aspinall	350.000€/an	Depuis 1987 à présent
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
<p>A travers le Projet Lésio-Louna, la Fondation John Aspinall doit favoriser la préservation, voire la restauration, d'une partie de l'écosystème typique des Plateaux Batéké. Comme le stipule l'article 2 du décret n° 99-309 datant 31 décembre 1999 portant création et organisation de la Réserve Naturelle de Lésio-Louna, la dite réserve est chargée de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer la réinsertion des gorilles orphelins en milieu naturel ;</li> <li>2. Protéger les gorilles et l'écosystème de la réserve ;</li> <li>3. Organiser et promouvoir l'éducation, la formation, la sensibilisation et la recherche sur la biodiversité de la réserve ;</li> <li>4. Promouvoir et développer de concert avec les services intéressés, le tourisme de vision ;</li> <li>5. Organiser avec la participation des populations locales, un système intégré de conservation des ressources naturelles de la réserve.</li> </ol>					

<sup>5</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

Référence n° :		Titre du projet : PALF (Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage)			Secteur (voir section 2.1 de la section III) : Fondation privée		
Nom de l'organisation	Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donneurs pour l'action (nom) <sup>6</sup>	Montant de la contribution (du donneur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)	
Fondation Aspinall	République du Gabon	60.000 / an	Fondation Aspinall + WCS	US Fish and Wildlife Service	5.000 / an	Depuis 1998	
<b>Objet et résultats de l'action</b>							

L'objectif de ce projet est de protéger les espèces menacées de la République du Congo contre la criminalité faunique en renforçant la mise en œuvre de la loi faunique et en dissuadant les potentiels chasseurs et commerçants. Les espèces principalement ciblées sont les gorilles, chimpanzés, éléphants, panthère, perroquets, ... La collaboration entre WCS et TAF (le consortium) avec le transfert d'expérience de LAGA travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) et autres agences gouvernementales en vue de l'application de la loi faunique en République du Congo. Les objectifs de ce projet sont :

- d'identifier à grande échelle tous les trafiquants de viande de grands singes, de grands singes vivants, d'ivoire et autres produits fauniques illicites et de produire des preuves flagrantes en cas de procès ;
- d'arriver à l'arrestation des délinquants fauniques ;
- de garantir les poursuites en justice et de s'assurer de l'exécution des décisions rendues ;
- d'attirer l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique ;

Ces objectifs peuvent être atteints à travers cinq grands secteurs d'activités :

- ENQUETES : Pour l'identification des délinquants et la production des preuves.
- OPERATIONS : Pour arrêter les délinquants.
- ASSISTANCE JURIDIQUE : Pour s'assurer que les procédures sont initiées et portées en justice et que les décisions sont rendues et exécutées.
- COMMUNICATION / MEDIA : Pour sensibiliser le public et l'informer de l'application effective de la loi.
- COMPTE RENDU : Pour garantir la transparence et fournir l'information nécessaire à la reproduction de ces activités à d'autres pays.

En une durée de six mois, 9 arrestations ont eu lieu et une à abouti à la première condamnation en République du Congo d'un trafiquant de produits fauniques, en l'occurrence de chimpanzés.

<sup>6</sup> Si le donneur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Référence n° :						Secteur (voir section 2.1 de la section III) : Fondation privée							
Titre du projet : Appui au Développement Local en Périphérie de la Réserve Naturelle des Gorilles de Lésio-Louna (ADELL)													
Nom de l'organisation		Lieu de l'action		Coût de l'action (EUR)		Chef de file ou partenaire		Donneurs pour l'action (nom) <sup>7</sup>		Montant de la contribution (du donneur)		Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)	
Fondation Aspinall		République du Congo		91.900		ECOTOUR		Fonds Social de Développement de l'Ambassade de France		31.600		de 01/08/2008 à 01/08/2008	
Objet et résultats de l'action													
<p>Le Projet ADELL consiste globalement en les mêmes objectifs que le projet PROFADÉLL qui constitue sa continuité.</p> <p>Les premiers résultats du projet ADELL sont positifs comme l'atteste la mise en œuvre de plusieurs projets de développement (appui à l'agriculture, plantation d'eucalyptus, élevage, appui au système de santé). En outre, les communautés de quelques villages commencent à participer à la gestion durable de leur terroir, notamment en dénonçant les activités illégales orchestrées dans la Réserve.</p>													

ii) Pour d'autres actions.

Veuillez donner une description détaillée des autres actions gérées par votre organisation au cours des trois dernières années.  
1 page maximum par action et 10 actions maximum.

<sup>7</sup> Si le donneur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

Référence n° :		Titre du projet : Projet Protection des Gorilles - Gabon			Secteur (voir section 2.1 de la section III) : Fondation privée	
Nom de l'organisation	Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donneurs pour l'action (nom) <sup>8</sup>	Montant de la contribution (du donneur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)
Fondation Aspinall	République du Gabon	400.000 / an	Fondation Aspinall	Fondation Aspinall	400.000 / an	Depuis 1998
<b>Objet et résultats de l'action</b>						
<p>Le Projet Protection des Gorilles regroupe globalement les mêmes objectifs que le Projet Lésio-Louna (ou Projet Protection des Gorilles - Congo) dans une zone distincte : le Parc National des Plateaux Batéké, au Gabon. Il y assure la réintroduction de gorilles avec succès, développe des activités de protection du parc et organise des activités de sensibilisation. En raison de l'inaccessibilité et de la volonté des gestionnaires du projet, l'aspect touristique n'est pas développé à l'inverse de la situation « congolaise ».</p>						

### Expérience du/des codemandeur(s) (le cas échéant)

Ces informations permettront d'évaluer si vous avez une expérience suffisante et stable de la gestion d'actions dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle une subvention est demandée.

#### i) Pour des actions similaires

Veillez donner une description détaillée des actions réalisées dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle une subvention est demandée et gérées par votre organisation au cours des trois dernières années.

1 page maximum par action.

<sup>8</sup> Si le donneur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

<b>Nom du demandeur : ECOTOUR et APPC</b>		<b>Secteur (voir point 3.2.2 de la section 3) :</b>			
<b>Intitulé du projet : Projet en Faveur du Développement Local en périphérie de la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio-Louna. (PROFADELL)</b>					
<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'action : coordinateur, entité codemandeur, entité affiliée</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>9</sup></b>	<b>Montant de la contribution (du donateur)</b>	<b>Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)</b>
République du Congo	164.350€	Codemandeurs (partenaires)	Union Européen	120.190€	De 21/12/2009 à 20/05/2013
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					
L'Objectif Global (OG) est : Promouvoir la gestion durable des écosystèmes naturels et le développement local en Afrique Centrale à travers une gestion intégrée, pragmatique et durable des aires protégées. L'Objectif Spécifique (OS) est : Assurer un développement local intégré favorable à la conservation des écosystèmes de la Léfini et de la Lésio-Louna.					
Il y a 4 Résultats : R1) Les informations socio-économiques sont complétées ; R2) Les populations rurales sont sensibilisées sur la biodiversité de la Réserve et les lois régissant sa protection ; R3) La démarche participative est initiée ; R4) Les communautés villageoises gèrent leurs propres initiatives de développement rural à travers une démarche participative. Les principales activités sont : i) suivre l'évolution des conditions socio-économiques ; ii) développer un programme d'éducation environnementale ; iii) la mise en place des associations villageoises et iv) identifier et mettre en œuvre des microprojets générateurs des revenus.					

ii) Pour d'autres actions

Veillez donner une description détaillée des autres actions gérées par votre organisation au cours des trois dernières années. 1 page maximum par action et 10 actions maximum.

<b>Nom du codemandeur :</b>		<b>Secteur (voir point 3.2.2 de la section 3) :</b>			
<b>Intitulé du projet :</b>					
<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'action : coordinateur, entité codemandeur, entité affiliée</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>10</sup></b>	<b>Montant de la contribution (du donateur)</b>	<b>Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)</b>
...	...	...	...	...	...
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>					

<sup>9</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

<sup>10</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

## 2.2 Expérience de l'/des entité(s) affiliée(s) (le cas échéant)

Ces informations permettront d'évaluer si vous avez une expérience suffisante et stable de la gestion d'actions dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle une subvention est demandée.

### i) Pour des actions similaires

Veillez donner une description détaillée des actions réalisées dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle une subvention est demandée et gérées par votre organisation au cours des trois dernières années.  
1 page maximum par action.

### ii) Pour d'autres actions

Veillez donner une description détaillée des autres actions gérées par votre organisation au cours des trois dernières années.  
1 page maximum par action et 10 actions maximum.

Nom de l'/des entité(s) affiliée(s) :				
Intitulé du projet :				
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Secteur (voir section 3.2.2 de la section 3) : Rôle dans l'action : coordonnateur, codemandeur, entité affiliée	Donateurs pour l'action (nom) <sup>11</sup>	Montant de la contribution (du donateur)
...	...	...	...	...
Objectifs et résultats de l'action				

<sup>11</sup> Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

#### 4. LE DEMANDEUR

<b>Numéro d'identification<sup>12</sup> EuropeAid</b>	<b>GB-2009-DHO-1901887695</b>
<b>Nom de l'organisation</b>	<b>THE ASPINALL FOUNDATION</b>

##### 4.1. Identité

<b>Coordonnées du demandeur pour la présente action</b>	The Aspinall Foundation Port Lympne Wild Animal Park Nr. Hythe, Kent CT21 4PD United Kingdom
<b>Numéro de fiche d'entité juridique<sup>13</sup></b>	6000317682
<b>Acronyme</b>	TAF
<b>Numéro d'enregistrement (ou équivalent)</b>	Reg. Charity No 326567
<b>Date d'enregistrement</b>	
<b>Lieu d'enregistrement</b>	Kent - United Kingdom
<b>Adresse officielle d'enregistrement</b>	Port Lympne Wild Animal Park Nr. Hythe, Kent CT21 4PD United Kingdom
<b>Pays d'enregistrement<sup>14</sup>/Nationalité<sup>15</sup></b>	Fondation Anglaise (enregistrée en République du Congo, le 30 Mars 1984)
<b>Site web et adresse électronique de l'organisation</b>	www.aspinallfoundation.org amosc@aspinallfoundation.org
<b>N° de téléphone : indicatif pays + indicatif ville + numéro</b>	0044 (0)1303 234 172
<b>N° de fax : indicatif pays + indicatif ville + numéro</b>	0044 (0)1303 264 944

<sup>12</sup> Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site [http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm). Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

<sup>13</sup> Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>14</sup> Pour les organisations. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement].

<sup>15</sup> Pour les personnes. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement].

**Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de fax et d'adresse électronique doit être signalé à l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable pour le cas où il ne parviendrait pas à joindre un demandeur.**

Lorsque la Commission européenne est l'administration contractante : le demandeur doit saisir les informations aux points 3.2, 3.3 et 3.4 lors de l'enregistrement dans PADOR, de sorte qu'il ne doit pas mentionner ces informations dans le formulaire de demande papier. Voir aussi la section 2.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

## 4.2. Profil

<b>Statut juridique</b>	
<b>À but lucratif</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>ONG</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Valeur de base<sup>16</sup></b>	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieuse <input type="checkbox"/> Humaniste <input type="checkbox"/> Neutre
<b>Votre organisation est-elle liée à une autre entité ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui, entité mère: (veuillez indiquer son numéro d'identification EuropeAid:.....) <input type="checkbox"/> Oui, entité(s) contrôlée(s) <input type="checkbox"/> Oui, organisation familiale / entité appartenant à un réseau <sup>17</sup> <input type="checkbox"/> Non, indépendante

<sup>16</sup> Veuillez cocher un seul type de valeur.

<sup>17</sup> Par exemple confédération, fédération, alliance.

## Catégorie

Catégorie <sup>18</sup>	Secteur Public	Secteur Privé
	<input type="checkbox"/> Administration publique <input type="checkbox"/> Représentants décentralisés d'État <input type="checkbox"/> Organisation internationale <input type="checkbox"/> Institution judiciaire <input type="checkbox"/> Autorité locale <input type="checkbox"/> Agence d'exécution <input type="checkbox"/> Université / éducation <input type="checkbox"/> Institut de recherche <input type="checkbox"/> Groupe de réflexion <input type="checkbox"/> Fondation <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Médias <input type="checkbox"/> Réseau/Fédération <input type="checkbox"/> Organisation professionnelle et/ou industrielle <input type="checkbox"/> Syndicat <input type="checkbox"/> Organisation culturelle <input type="checkbox"/> Organisation commerciale	Agence d'exécution Université/éducation Institut de recherche Groupe de réflexion Fondation Association Média Réseau/ /Fédération Organisation professionnelle et/ou industrielle Syndicat Organisation culturelle Organisation commerciale Autre acteur non étatique

## Secteur(s)<sup>19</sup>

<input type="checkbox"/>	11		Éducation
<input type="checkbox"/>		111	Éducation, niveau non spécifié
<input type="checkbox"/>		11110	Politique de l'éducation et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		11120	Équipements scolaires et formation
<input type="checkbox"/>		11130	Formation des enseignants
<input type="checkbox"/>		11182	Recherche en éducation
<input type="checkbox"/>		112	Éducation de base
<input type="checkbox"/>		11220	Enseignement primaire
<input type="checkbox"/>		11230	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
<input type="checkbox"/>		11240	Éducation de la petite enfance
<input type="checkbox"/>		113	Éducation secondaire
<input type="checkbox"/>		11320	Enseignement secondaire
<input type="checkbox"/>		11330	Formation professionnelle
<input type="checkbox"/>		114	Éducation post-secondaire
<input type="checkbox"/>		11420	Enseignement supérieur
<input type="checkbox"/>		11430	Formation technique supérieure de gestion
<input type="checkbox"/>	12		Santé
<input type="checkbox"/>		121	Santé, général
<input type="checkbox"/>		12110	Politique de la santé et gestion administrative

<sup>18</sup> Veuillez indiquer:

1) le secteur auquel votre organisation appartient, tel que défini dans ses statuts (ou dans un document équivalent): public (établi et/ou fondé par une entité publique) OU privé (établi et/ou fondé par une entité privée);

2) dans la colonne appropriée, la catégorie à laquelle votre organisation appartient (un seul choix).

<sup>19</sup> Veuillez cocher la case correspondant à chaque secteur dans lequel votre organisation a été active pendant les 7 dernières années. Les secteurs viennent de la liste CAD établie par l'OCDE.

<input type="checkbox"/>		12181	Éducation et formation médicales
<input type="checkbox"/>		12182	Recherche médicale
<input type="checkbox"/>		12191	Services médicaux
<input type="checkbox"/>	122		<b>Santé de base</b>
<input type="checkbox"/>		12220	Soins et services de santé de base
<input type="checkbox"/>		12230	Infrastructure pour la santé de base
<input type="checkbox"/>		12240	Nutrition de base
<input type="checkbox"/>		12250	Lutte contre les maladies infectieuses
<input type="checkbox"/>		12261	Éducation sanitaire
<input type="checkbox"/>		12281	Formation de personnel de santé
<input type="checkbox"/>	13		<b>Programmes pour la population</b>
<input type="checkbox"/>			<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>
<input type="checkbox"/>		13010	Politique/programmes en matière de population et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		13020	Soins en matière de fertilité
<input type="checkbox"/>		13030	Planification familiale
<input type="checkbox"/>		13040	Lutte contre les MST et VIH/sida
<input type="checkbox"/>		13081	Formation de personnel en matière de population et de santé et fertilité
<input type="checkbox"/>	14		<b>Distribution d'eau et assainissement</b>
<input type="checkbox"/>		140	<b>Distribution d'eau et assainissement</b>
<input type="checkbox"/>		14010	Politique des ressources en eau et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		14015	Protection des ressources en eau
<input type="checkbox"/>		14020	Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle
<input type="checkbox"/>		14030	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
<input type="checkbox"/>		14040	Aménagement de bassins fluviaux
<input type="checkbox"/>		14050	Traitement des déchets
<input type="checkbox"/>		14081	Éducation/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement
<input type="checkbox"/>	15		<b>Gouvernement et société civile</b>
<input type="checkbox"/>		151	<b>Gouvernement et société civile, général</b>
<input type="checkbox"/>		15110	Politique / planification économique et du développement
<input type="checkbox"/>		15120	Gestion financière du secteur public
<input type="checkbox"/>		15130	Développement des services légaux et judiciaires
<input type="checkbox"/>		15140	Administration gouvernementale
<input type="checkbox"/>		15150	Renforcement de la société civile
<input type="checkbox"/>		15161	Élections
<input type="checkbox"/>		15162	Droits de la personne
<input type="checkbox"/>		15163	Liberté de l'information
<input type="checkbox"/>		15164	Organismes et institutions pour l'égalité des femmes
<input type="checkbox"/>		152	<b>Prévention et règlement des conflits, paix et sécurité</b>
<input type="checkbox"/>		15210	Gestion et réforme des systèmes de sécurité
<input type="checkbox"/>		15220	Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits
<input type="checkbox"/>		15230	Maintien de la paix à l'issue d'un conflit (NU)
<input type="checkbox"/>		15240	Réintégration et contrôle des armes légères et de petit calibre
<input type="checkbox"/>		15250	Enlèvement des mines terrestres
<input type="checkbox"/>		15261	Enfants soldats (Prévention et démobilisation)
<input type="checkbox"/>	16		<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>
<input type="checkbox"/>		16010	Services sociaux

<input type="checkbox"/>		16020	Politique de l'emploi et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		16030	Politique du logement et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		16040	Logement à coût réduit
<input type="checkbox"/>		16050	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base
<input type="checkbox"/>		16061	Culture et loisirs
<input type="checkbox"/>		16062	Renforcement des capacités statistiques
<input type="checkbox"/>		16063	Lutte contre le trafic de drogues
<input type="checkbox"/>		16064	Atténuation de l'impact social du VIH/sida
<input type="checkbox"/>	21		<b>Transports et entreposage</b>
<input type="checkbox"/>		210	<b>Transports et entreposage</b>
<input type="checkbox"/>		21010	Politique des transports et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		21020	Transport routier
<input type="checkbox"/>		21030	Transport ferroviaire
<input type="checkbox"/>		21040	Transport par voies d'eau
<input type="checkbox"/>		21050	Transport aérien
<input type="checkbox"/>		21061	Stockage
<input type="checkbox"/>		21081	Éducation/formation dans les transports et le stockage
<input type="checkbox"/>	22		<b>Communication</b>
<input type="checkbox"/>		220	<b>Communication</b>
<input type="checkbox"/>		22010	Politique des communications et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		22020	Télécommunications
<input type="checkbox"/>		22030	Radio, télévision, presse écrite
<input type="checkbox"/>		22040	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
<input type="checkbox"/>	23		<b>Énergie</b>
<input type="checkbox"/>		230	<b>Production et distribution d'énergie</b>
<input type="checkbox"/>		23010	Politique de l'énergie et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		23020	Production d'énergie (sources non renouvelables)
<input type="checkbox"/>		23030	Production d'énergie (sources renouvelables)
<input type="checkbox"/>		23040	Transmission et distribution d'électricité
<input type="checkbox"/>		23050	Distribution de gaz
<input type="checkbox"/>		23061	Centrales alimentées au fuel
<input type="checkbox"/>		23062	Centrales alimentées au gaz
<input type="checkbox"/>		23063	Centrales alimentées au charbon
<input type="checkbox"/>		23064	Centrales nucléaires
<input type="checkbox"/>		23065	Centrales et barrages hydroélectriques
<input type="checkbox"/>		23066	Énergie géothermique
<input type="checkbox"/>		23067	Énergie solaire
<input type="checkbox"/>		23068	Énergie éolienne
<input type="checkbox"/>		23069	Énergie marémotrice
<input type="checkbox"/>		23070	Biomasse
<input type="checkbox"/>		23081	Éducation et formation dans le domaine de l'énergie
<input type="checkbox"/>		23082	Recherche dans le domaine de l'énergie
<input type="checkbox"/>	24		<b>Banques et services financiers</b>
<input type="checkbox"/>		240	<b>Banques et services financiers</b>
<input type="checkbox"/>		24010	Politique des finances et gestion administrative
<input type="checkbox"/>		24020	Institutions monétaires
<input type="checkbox"/>		24030	Intermédiaires financiers officiels
<input type="checkbox"/>		24040	Intermédiaires financiers du secteur informel et semi formel
<input type="checkbox"/>		24081	Éducation/formation bancaire et dans les services financiers
<input type="checkbox"/>	25		<b>Entreprises et autres services</b>

<input type="checkbox"/>		250		<b>Entreprises et autres services</b>
<input type="checkbox"/>			25010	Services et institutions de soutien commerciaux
<input type="checkbox"/>			25020	Privatisation
<input type="checkbox"/>	31			<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>
<input type="checkbox"/>		311		<b>Agriculture</b>
<input type="checkbox"/>			31110	Politique agricole et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			31120	Développement agricole
<input type="checkbox"/>			31130	Ressources en terres cultivables
<input type="checkbox"/>			31140	Ressources en eau à usage agricole
<input type="checkbox"/>			31150	Produits à usage agricole
<input type="checkbox"/>			31161	Production agricole
<input type="checkbox"/>			31162	Production industrielle/récoltes destinées à l'exportation
<input type="checkbox"/>			31163	Bétail
<input type="checkbox"/>			31164	Réforme agraire
<input type="checkbox"/>			31165	Développement agricole alternatif
<input type="checkbox"/>			31166	Vulgarisation agricole
<input type="checkbox"/>			31181	Éducation et formation dans le domaine agricole
<input type="checkbox"/>			31182	Recherche agronomique
<input type="checkbox"/>			31191	Services agricoles
<input type="checkbox"/>			31192	Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne
<input type="checkbox"/>			31193	Services financiers agricoles
<input type="checkbox"/>			31194	Coopératives agricoles
<input type="checkbox"/>			31195	Services vétérinaires (bétail)
<input type="checkbox"/>		312		<b>Sylviculture</b>
<input type="checkbox"/>			31210	Politique de la sylviculture et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			31220	Développement sylvicole
<input type="checkbox"/>			31261	Reboisement (bois de chauffage et charbon de bois)
<input type="checkbox"/>			31281	Éducation et formation en sylviculture
<input type="checkbox"/>			31282	Recherche en sylviculture
<input type="checkbox"/>			31291	Services sylvicoles
<input type="checkbox"/>		313		<b>Pêche</b>
<input type="checkbox"/>			31310	Politique de la pêche et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			31320	Développement de la pêche
<input type="checkbox"/>			31381	Éducation et formation dans le domaine de la pêche
<input type="checkbox"/>			31382	Recherche dans le domaine de la pêche
<input type="checkbox"/>			31391	Services dans le domaine de la pêche
<input type="checkbox"/>	32			<b>Industrie, mines et constructions</b>
<input type="checkbox"/>		321		<b>Industries manufacturières</b>
<input type="checkbox"/>			32110	Politique de l'industrie et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			32120	Développement industriel
<input type="checkbox"/>			32130	Développement des petites et moyennes entreprises (PME)
<input type="checkbox"/>			32140	Artisanat
<input type="checkbox"/>			32161	Agro-industries
<input type="checkbox"/>			32162	Industries forestières
<input type="checkbox"/>			32163	Industrie textile, cuirs et produits similaires
<input type="checkbox"/>			32164	Produits chimiques
<input type="checkbox"/>			32165	Production d'engrais chimiques
<input type="checkbox"/>			32166	Ciment, chaux et plâtre
<input type="checkbox"/>			32167	Fabrication d'énergie
<input type="checkbox"/>			32168	Produits pharmaceutiques

<input type="checkbox"/>			32169	Industrie métallurgique de base
<input type="checkbox"/>			32170	Industries des métaux non ferreux
<input type="checkbox"/>			32171	Construction mécanique et électrique
<input type="checkbox"/>			32172	Matériel de transport
<input type="checkbox"/>			32182	Recherche et développement technologiques
<input type="checkbox"/>		322		<b>Industries extractives</b>
<input type="checkbox"/>			32210	Politique de l'industrie extractive et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			32220	Prospection et exploration des minerais
<input type="checkbox"/>			32261	Charbon
<input type="checkbox"/>			32262	Pétrole et gaz
<input type="checkbox"/>			32263	Métaux ferreux
<input type="checkbox"/>			32264	Métaux non ferreux
<input type="checkbox"/>			32265	Métaux et minerais précieux
<input type="checkbox"/>			32266	Minerais industriels
<input type="checkbox"/>			32267	Engrais minéraux
<input type="checkbox"/>			32268	Ressources des fonds marins
<input type="checkbox"/>		323		<b>Constructions</b>
<input type="checkbox"/>			32310	Politique de la construction et gestion administrative
<input type="checkbox"/>	33			<b>Commerce et tourisme</b>
<input type="checkbox"/>		331		<b>Politique commerciale et réglementations</b>
<input type="checkbox"/>			33110	Politique commerciale et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			33120	Facilitation du commerce
<input type="checkbox"/>			33130	Accords commerciaux régionaux
<input type="checkbox"/>			33140	Négociations commerciales
<input type="checkbox"/>			33181	Multilatérales
<input type="checkbox"/>				Éducation/formation dans le domaine du commerce
<input type="checkbox"/>		332		<b>Tourisme</b>
<input type="checkbox"/>			33210	Politique du tourisme et gestion administrative
<input type="checkbox"/>	41			<b>Protection de l'environnement, général</b>
<input type="checkbox"/>		410		<b>Protection de l'environnement, général</b>
<input type="checkbox"/>			41010	Politique de l'environnement et gestion administrative
<input type="checkbox"/>			41020	Protection de la biosphère
<input type="checkbox"/>			41030	Diversité biologique
<input type="checkbox"/>			41040	Protection des sites
<input type="checkbox"/>			41050	Prévention et lutte contre les inondations
<input type="checkbox"/>			41081	Éducation et formation environnementales
<input type="checkbox"/>			41082	Recherche environnementale
<input type="checkbox"/>	43			<b>Autres multi-secteurs</b>
<input type="checkbox"/>		430		<b>Autres multi-secteurs</b>
<input type="checkbox"/>			43010	Aide plurisectorielle
<input type="checkbox"/>			43030	Développement et gestion urbaine
<input type="checkbox"/>			43040	Développement rural
<input type="checkbox"/>			43050	Développement alternatif non agricole
<input type="checkbox"/>			43081	Éducation et formation plurisectorielles
<input type="checkbox"/>			43082	Institutions scientifiques et de recherche
<input type="checkbox"/>	51			<b>Soutien budgétaire</b>
<input type="checkbox"/>		510		<b>Soutien budgétaire</b>
<input type="checkbox"/>			51010	Soutien budgétaire
<input type="checkbox"/>	52			<b>Aide alimentaire à des fins de développement/sécurité alimentaire</b>

<input type="checkbox"/>		520		<b>Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire</b>
<input type="checkbox"/>			52010	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
<input type="checkbox"/>	53			<b>Aide sous forme de produits : autre</b>
<input type="checkbox"/>		530		<b>Aide sous forme de produits : autre</b>
<input type="checkbox"/>			53030	Subventions à l'importation (biens d'équipement)
<input type="checkbox"/>			53040	Subventions à l'importation (produits)
<input type="checkbox"/>	60			<b>Actions se rapportant à la dette</b>
<input type="checkbox"/>		600		<b>Actions se rapportant à la dette</b>
<input type="checkbox"/>			60010	Action se rapportant à la dette
<input type="checkbox"/>			60020	Annulation de la dette
<input type="checkbox"/>			60030	Allègement de la dette multilatérale
<input type="checkbox"/>			60040	Rééchelonnement d'échéances et refinancement
<input type="checkbox"/>			60061	Échange de dette à des fins de développement
<input type="checkbox"/>			60062	Autres échanges de dette
<input type="checkbox"/>			60063	Rachat de la dette
<input type="checkbox"/>	72			<b>Interventions d'urgence</b>
<input type="checkbox"/>		720		<b>Interventions d'urgence</b>
<input type="checkbox"/>			72010	Assistance matérielle et services d'urgence
<input type="checkbox"/>			72040	Aide alimentaire d'urgence
<input type="checkbox"/>			72050	Coordination des secours, services de protection et de support
<input type="checkbox"/>	73			<b>Reconstruction et réhabilitation</b>
<input type="checkbox"/>		730		<b>Reconstruction et réhabilitation</b>
<input type="checkbox"/>			73010	Aide à la reconstruction et à la réhabilitation
<input type="checkbox"/>	74			<b>Prévention des désastres</b>
<input type="checkbox"/>		740		<b>Prévention des désastres</b>
<input type="checkbox"/>			74010	Prévention des désastres
<input type="checkbox"/>	91			<b>Frais administratifs des donateurs</b>
<input type="checkbox"/>		910		<b>Frais administratifs des donateurs</b>
<input type="checkbox"/>			91010	Frais administratifs
<input type="checkbox"/>	92			<b>Soutien fourni aux organisations non gouvernementales (ONG)</b>
<input type="checkbox"/>		920		<b>Soutien fourni aux organisations non gouvernementales (ONG)</b>
<input type="checkbox"/>			92010	En faveur des ONG nationales
<input type="checkbox"/>			92020	En faveur des ONG internationales
<input type="checkbox"/>			92030	En faveur des ONG locales et régionales
<input type="checkbox"/>	93			<b>Réfugiés</b>
<input type="checkbox"/>		930		<b>Réfugiés dans les pays donateurs</b>
<input type="checkbox"/>			93010	Réfugiés dans les pays donateurs
<input type="checkbox"/>	99			<b>Non affecté/Non spécifié</b>
<input type="checkbox"/>		998		<b>Non affecté/Non spécifié</b>
<input type="checkbox"/>			99810	Secteur non spécifié
<input type="checkbox"/>			99820	Sensibilisation au développement

### Groupe(s) cible(s)

- Tout public
- Enfants-soldats
- Enfants (moins de 18 ans)
- Communauté(s) de base
- Consommateurs
- Handicapés
- Toxicomanes
- Organes éducatifs (écoles, universités)
- Personnes âgées
- Malades (malaria, tuberculose, VIH/sida)
- Peuples indigènes
- Autorités locales
- Migrants
- Organisations non gouvernementales
- Prisonniers
- Catégorie professionnelle
- Réfugiés et déplacés
- Organismes de recherche/Chercheurs
- PME/PMI
- Étudiants
- Habitants de bidonvilles
- Victimes de conflits/catastrophes
- Femmes
- Jeunes
- Autre(s) (veuillez préciser): .....

### 4.3. Capacité à gérer et à exécuter les actions

#### Expérience par secteur

Secteur	Année(s) d'expérience	Expérience pendant les 7 dernières années	Nombre de projets pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans ce secteur pendant les 7 dernières années
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

## Expérience par zone géographique

Par zone géographique (pays ou région)	Année(s) d'expérience	Nombre de projets dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

### Liste indicative des régions

- Europe UE
- Europe non UE
- Europe orientale
- Amérique centrale
- Amérique du sud
- Asie du sud-est
- Asie du nord-est
- Asie du sud
- Asie centrale
- Méditerranée
- Moyen-Orient
- Afrique de l'est
- Afrique centrale
- Afrique de l'ouest
- Afrique australe
- Océan indien
- Caraïbes
- Pacifique

### Référence croisée de l'expérience par secteur et par zone géographique:

Secteur(s) (tel que sélectionné au point 3.2.2)	Zone(s) géographique(s) (pays ou région, tel qu'indiqué précédemment)

## Ressources

- **Données financières**

*Veillez fournir les informations suivantes, le cas échéant, en vous basant sur les comptes de gestion et le bilan de votre organisation (montants en milliers d'euros)*

Année	Chiffre d'affaires ou équivalent	Gain net ou équivalent	Total du bilan	Fonds propres ou équivalent	Endettement à moyen et long terme	Endettement à court terme (< 1 an)
N <sup>20</sup>						
N-1						
N-2						

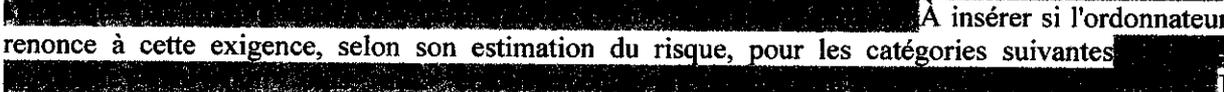
- **Source(s) de financement**

*Veillez cocher la/les source(s) de revenus de votre organisation et indiquer les informations complémentaires demandées*

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100%)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N	<input type="checkbox"/> UE		S.O.
N	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) membre(s)		S.O.
N	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N	<input type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)		S.O.
N	<input type="checkbox"/> Secteur privé		S.O.
N	<input type="checkbox"/> Cotisations membres		
N	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser): .....		S.O.
N	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>S.O.</b>

<sup>20</sup> N = année financière précédente

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100%)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N-1	<input type="checkbox"/> UE		S.O.
N-1	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) membre(s)		S.O.
N-1	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N-1	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N-1	<input type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)		S.O.
N-1	<input type="checkbox"/> Secteur privé		S.O.
N-1	<input type="checkbox"/> Cotisations membres		
N-1	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser): .....		S.O.
N-1	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>S.O.</b>
N-2	<input type="checkbox"/> UE		S.O.
N-2	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) Membre(s)		S.O.
N-2	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N-2	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N-2	<input type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)		S.O.
N-2	<input type="checkbox"/> Secteur privé		S.O.
N-2	<input type="checkbox"/> Cotisations membres		
N-2	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser): .....		S.O.
N-2	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>S.O.</b>


  
 A insérer si l'ordonnateur renonce à cette exigence, selon son estimation du risque, pour les catégories suivantes
 

Année	Nom de l'auditeur agréé	Période de validité
N		Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa
N-1		Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa
N-2		Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa

- **Nombre de personnes employées (plein temps ou équivalent)**  
*Veillez cocher une option pour chaque type de personnel*

Type de personnel	Pays	Nombre
Personnel du siège: recruté et basé au siège (situé dans le pays développé)	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.
Personnel expatrié: recruté au siège (situé dans le pays développé) et basé dans le pays en développement	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.
Personnel local: recruté et basé dans le pays en développement	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.

**4.4. Liste des membres du conseil d'administration/comité de direction de votre organisation**

Nom	Profession	Fonction	Pays correspondant à la nationalité	Au sein du conseil depuis
M.				
Mme				

## 4 LES CODEMANDEUR(S)

Cette section doit être remplie pour chaque codemandeur au sens du point 2.1.1 des présentes lignes directrices à l'intention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des codemandeurs.

	<b>Codemandeur n° 1</b>
<b>Numéro d'identification<sup>21</sup> EuropeAid</b>	CG-2009-GKE-0204730573
<b>Dénomination de l'organisation</b>	ECOTOUR (Ecologie-Conservation-Tourisme)

Lorsque la Commission européenne est l'administration contractante: tous les codemandeurs doivent saisir les informations figurant ci-dessous dans leur profil dans le système PADOR. Voir aussi la section 2.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

<b>Coordonnées du codemandeur(s) pour la présente action</b>	
<b>Numéro de fiche d'entité juridique<sup>22</sup></b>	
<b>Acronyme</b>	<b>ECOTOUR</b>
<b>Numéro d'enregistrement (ou équivalent)</b>	
<b>Date d'enregistrement</b>	
<b>Lieu d'enregistrement</b>	
<b>Adresse officielle d'enregistrement</b>	
<b>Pays d'enregistrement<sup>23</sup>/National ité<sup>24</sup></b>	République du Congo
<b>Site web et adresse e-mail de l'organisation</b>	

<sup>21</sup> Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site [http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm). Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

<sup>22</sup> Si le codemandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>23</sup> Pour les organisations. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement].

<sup>24</sup> Pour les personnes. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement].

<b>N° de téléphone:</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	
<b>N° de fax :</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	
<b>Statut juridique</b>	<b>Finalité lucrative</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non. <b>ONG</b> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non.
<b>Valeur de base</b>	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieuse <input checked="" type="checkbox"/> Humaniste <input checked="" type="checkbox"/> Neutre
<b>Autres ressources pertinentes</b>	
<b>Historique de la coopération avec le demandeur</b>	Partenaire dans le projet précédent

**Important:** Ce formulaire de demande doit être accompagné d'un mandat signé et daté par chaque codemandeur, conformément au modèle fourni.

### **Mandat [pour le(s) codemandeur(s)]**

Le(s) codemandeur(s) autorise(nt) le demandeur THE ASPINALL FOUNDATION à soumettre en leur nom le présent formulaire de demande à l'intention du demandeur et de signer le contrat type de subvention (annexe A des lignes directrices à l'intention des demandeurs, «contrat de subvention») avec la Commission Européenne («administration contractante ») ainsi qu'à être représenté(s) par le demandeur dans toutes les matières concernant ce contrat de subvention.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée a l'administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bonne pratique en matière de partenariat.

<b>Nom:</b>	X
<b>Organisation:</b>	ECOTOUR
<b>Fonction:</b>	X
<b>Signature:</b>	
<b>Date et lieu:</b>	X

	Codemandeur n° 2
<b>Numéro d'identification<sup>25</sup> EuropeAid</b>	CG-2009-FXM-2103566344
<b>Dénomination de l'organisation</b>	Association pour la Protection des Primates au Congo

Lorsque la Commission européenne est l'administration contractante: tous les codemandeurs doivent saisir les informations figurant ci-dessous dans leur profil dans le système PADOR. Voir aussi la section 2.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

<b>Coordonnées du codemandeur(s) pour la présente action</b>	
<b>Numéro de fiche d'entité juridique<sup>26</sup></b>	
<b>Acronyme</b>	APPC
<b>Numéro d'enregistrement (ou équivalent)</b>	
<b>Date d'enregistrement</b>	
<b>Lieu d'enregistrement</b>	
<b>Adresse officielle d'enregistrement</b>	
<b>Pays d'enregistrement<sup>27</sup>/National ité<sup>28</sup></b>	République du Congo
<b>Site web et adresse e-mail de l'organisation</b>	
<b>N° de téléphone: indicatif pays + indicatif ville + numéro</b>	

<sup>25</sup> Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site [http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm). Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

<sup>26</sup> Si le codemandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>27</sup> Pour les organisations. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement].

<sup>28</sup> Pour les personnes. [Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement].

<b>N° de fax : indicatif pays + indicatif ville + numéro</b>	
<b>Statut juridique</b>	<b>Finalité lucrative</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non. <b>ONG</b> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non.
<b>Valeur de base</b>	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieuse <input checked="" type="checkbox"/> Humaniste <input checked="" type="checkbox"/> Neutre
<b>Autres ressources pertinentes</b>	
<b>Historique de la coopération avec le demandeur</b>	Partenaire dans le projet précédent

Important: Ce formulaire de demande doit être accompagné d'un mandat signé et daté par chaque codemandeur, conformément au modèle fourni.

### Mandat [pour le(s) codemandeur(s)]

Le(s) codemandeur(s) autorise(nt) le demandeur THE ASPINALL FOUNDATION à soumettre en leur nom le présent formulaire de demande à l'intention du demandeur et de signer le contrat type de subvention (annexe A des lignes directrices à l'intention des demandeurs, «contrat de subvention») avec la Commission Européenne («administration contractante ») ainsi qu'à être représenté(s) par le demandeur dans toutes les matières concernant ce contrat de subvention.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée a l'administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bonne pratique en matière de partenariat.

<b>Nom:</b>	
<b>Organisation:</b>	Association pour la Protection des Primates au Congo
<b>Fonction:</b>	
<b>Signature:</b>	
<b>Date et lieu:</b>	

## 5. ENTITÉ(S) AFFILIÉE(S) PARTICIPANT À L'ACTION

### Description de l'/des entité(s) affiliée(s)

Cette section doit être remplie pour chaque entité affiliée au sens du point 2.1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des entités affiliées.

	Entité affiliée n° 1
<b>Numéro d'identification<sup>29</sup> EuropeAid</b>	
<b>Raison sociale complète</b>	

Lorsque la Commission européenne est l'administration contractante: toutes les entités affiliées doivent saisir les informations figurant ci-dessous dans leur profil dans le système PADOR. Voir aussi la section 2.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

<b>Date d'enregistrement</b>	
<b>Lieu d'enregistrement</b>	
<b>Statut juridique</b>	<b>Finalité lucrative</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. <b>ONG</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non.
<b>Valeur de base</b>	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieuse <input type="checkbox"/> Humaniste <input type="checkbox"/> Neutre
<b>Il vous remplissez les conditions pour être considéré comme entité affiliée<sup>30</sup>, précisez à quelle entité vous êtes affilié (demandeur/codemandeur) en détaillant aussi la nature spécifique de cette affiliation (c'est-à-dire maison mère, organisation familiale,, entité d'un réseau etc...) et, le cas échéant, votre numéro d'identification EuropeAid</b>	
<b>Adresse officielle d'enregistrement<sup>31</sup></b>	

<sup>29</sup> Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site [http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm). Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

<sup>30</sup> Telles que définies au point 2.1.2 des lignes directrices

<sup>31</sup> Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement.

<b>Pays d'enregistrement<sup>32</sup>/Nationalité<sup>33</sup></b>	
<b>Personne de contact</b>	
<b>N° de téléphone:</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	
<b>N° de fax :</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	
<b>Adresse électronique</b>	
<b>Nombre d'employés</b>	
<b>Autres ressources pertinentes</b>	
<b>Historique de la coopération avec le demandeur/codemandeur</b>	

**Important:** Ce formulaire de demande doit être accompagné d'une déclaration signée et datée par chaque entité affiliée, conformément au modèle fourni.

<sup>32</sup> Pour les organisations.

<sup>33</sup> Pour les personnes.

## Déclaration de l'/des entité(s) affiliée(s)

Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, <indiquer le nom de l'administration contractante > (l'administration contractante) exige que toutes les entités affiliées reconnaissent les principes définis ci-après.

1. Toutes les entités affiliées doivent avoir lu les lignes directrices à l'attention des demandeurs et le formulaire de demande de subvention et compris leur rôle dans l'action, avant que la demande ne soit soumise à l'administration contractante.
2. Toutes les entités affiliées doivent avoir lu le contrat type de subvention et compris leurs obligations respectives au titre du contrat si une subvention est attribuée. Elles autorisent l'entité à laquelle elles sont affiliées à signer le contrat en leur nom avec l'administration contractante et à les représenter dans toutes relations avec l'administration contractante dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.
3. L'/Les entité(s) affiliée(s) doi(ven)t se concerter régulièrement avec l'entité à laquelle elle(s) est/sont affiliée(s) et la tenir complètement informée du déroulement de l'action.
4. Toutes les entités affiliées doivent recevoir des copies des rapports – narratifs et financiers – présentés à l'administration contractante.
5. Les propositions de changements substantiels apportés à l'action [par ex. en ce qui concerne les activités, l'/les entité(s) affiliée(s), etc.] doivent être acceptées par l'/les entité(s) affiliée(s) avant d'être soumises à l'administration contractante. Si aucun accord ne peut être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu'il présente des modifications l'administration contractante pour approbation.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée au l'administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bonne pratique en matière de partenariat.

Nom:	
Organisation:	
Fonction:	
Signature:	
Date et lieu:	

## 6. 6. ASSOCIÉ(S) DU DEMANDEUR PARTICIPANT À L'ACTION

Cette section doit être complétée pour chaque organisation associée au sens du point 2.1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des associés.

	Associé 1
<b>Dénomination juridique complète (raison sociale)</b>	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD)
<b>Numéro d'identification<sup>34</sup> EuropeAid</b>	
<b>Pays d'enregistrement</b>	
<b>Statut juridique<sup>35</sup></b>	Organisme gouvernemental
<b>Adresse officielle</b>	
<b>Personne de contact</b>	
<b>N° de téléphone: indicatif pays + indicatif ville + numéro</b>	
<b>N° de fax : indicatif pays + indicatif ville + numéro</b>	
<b>Adresse électronique</b>	
<b>Nombre d'employés</b>	
<b>Autres ressources pertinentes</b>	
<b>Expérience d'actions similaires, en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée</b>	
<b>Historique de la coopération avec le demandeur</b>	
<b>Rôle et participation dans la préparation de l'action proposée</b>	
<b>Rôle et participation dans la mise en œuvre de l'action proposée</b>	

<sup>34</sup> Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site [http://ec.europa.eu/europeaid//work/onlineservices/pador/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid//work/onlineservices/pador/index_fr.htm)

<sup>35</sup> P.ex. sans but lucratif, organisme gouvernemental ou organisation internationale

**7. 7. LISTE DE CONTRÔLE POUR LE FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE**

**8. APPEL À PROPOSITIONS DES ACTEURS NON ÉTATIQUES (ANE) SUR LE THÈME DÉVELOPPEMENT INCLUSIF EN ZONE URBAINE ET RURAL EN RÉPUBLIQUE DU CONGO**

Ligne budgétaire 21 03 01

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	À remplir par le demandeur
Nom du demandeur	THE ASPINALL FOUNDATION (Reg. Charity No 326567)
Numéro d'identification EuropeAid	GB-2009-DHO-1901887695
Nationalité <sup>36</sup> /Pays et date d'enregistrement <sup>37</sup>	Fondation Anglaise active notamment en République du Congo, enregistrée le 30 Mars 1984
Numéro de fiche d'entité juridique <sup>38</sup>	6000317682
Statut juridique <sup>39</sup>	Organisation internationale sans but lucratif
Codemandeur <sup>40</sup> 1	
Nom du codemandeur	ECOTOUR (Ecologie-Conservation-Tourisme)
Numéro d'identification EuropeAid	CG-2009-GKE-0204730573

<sup>36</sup> Pour les personnes.

<sup>37</sup> Pour les organisations

<sup>38</sup> Si le demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>39</sup> Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale ou organisation internationale

<sup>40</sup> Ajoutez autant de lignes que de codemandeurs

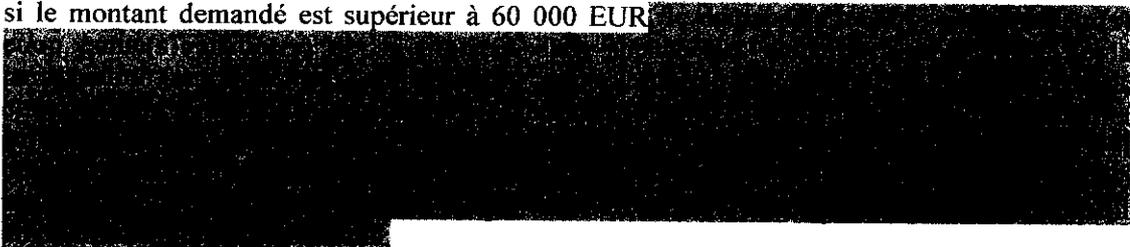
<b>Nationalité/Pays et date d'enregistrement</b>	Nationalité: République du Congo
<b>Numéro de fichier d'entité juridique</b>	Date de création : 25 Mars 2000
<b>Statut juridique</b>	Statut juridique : Association sans but lucratif
<b><u>Codemandeur</u><sup>41</sup> 2</b>	
<b>Nom du codemandeur</b>	APPC (Association pour la protection des Primates au Congo)
<b>Numéro d'identification EuropeAid</b>	CG-2009-FXM-2103566344
<b>Nationalité/Pays et date d'enregistrement</b>	Nationalité : République du Congo
<b>Numéro de fichier d'entité juridique</b>	Date de création : 30 Aout 2001
<b>Statut juridique</b>	Statut juridique : Association sans but lucratif

<sup>41</sup> Ajouter autant de lignes que de codemandeurs.

AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VÉRIFIER QUE CHACUN DES CRITÈRES SUIVANTS EST ENTIÈREMENT RESPECTÉ ET COCHEZ-LES:	Cochez les points ci-dessous	
	Oui	Non
Intitulé de la proposition : <b>Projet en Faveur du Développement Local en périphérie de la Réserve Naturelle des Gorilles de Lésio-Louna, Phase 2 (PROFADELLE 2)</b>		
<b>PARTIE 1 (ADMINISTRATIF)</b>	X	
<b>1. Le formulaire correct de demande de subvention a été utilisé.</b>		
<b>2. La déclaration du demandeur est remplie et signée.</b>		
<b>3. La proposition est dactylographiée et est en français. Lorsque plus d'une langue est autorisée, la proposition est rédigée dans celle qui est le plus communément utilisée par la population cible dans le pays dans lequel l'action a lieu.</b>	X	
<b>4. Un original et une copie sont joints.</b>		
<b>5. Une version électronique de la proposition (CD-Rom) est jointe.</b>		
<b>6. Chaque codemandeur a rempli et signé le mandat, qui est joint.</b>		
<b>7. Chaque entité affiliée a rempli et signé une déclaration d'entité affiliée, qui est jointe. Veuillez indiquer «sans objet» (S.O.) s'il n'y a pas d'entité affiliée</b>	S.O.	
<b>8. Le budget est joint, présenté dans le format requis et libellé en EUR.</b>		
<b>9. Le cadre logique est complété et joint.</b>		
<b>PARTIE 2 (ÉLIGIBILITÉ)</b>	X	
<b>10. La durée de l'action est comprise entre 36 mois et 60 mois (durée minimale et maximale autorisée).</b>		
<b>11. La contribution demandée est comprise entre 500.000 EUR et 1.500.000 EUR (minimum et maximum autorisés).</b>	X	
<b>12. La contribution demandée est comprise entre 50% et 75% du total estimé des coûts éligibles (pourcentage minimum et maximum autorisés).</b>	X	
<b>13. Le montant total de financement demandé sur la base des options simplifiées en matière de coûts n'excède pas &lt;60 000 EUR/seuil mentionné au point 2.1.4. des lignes directrices&gt; pour chaque demandeur.</b>		
<b>14. La contribution demandée n'a pas été modifiée de plus de 20 % par rapport au montant demandé au stade de la note succincte de présentation.</b>	X	

## 9. 8. DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur dans le cadre du présent appel à propositions, représentant les éventuels codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) dans l'action proposée, déclare par la présente que

- le demandeur dispose des sources de financement mentionnées au point 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser l'action proposée ou le programme de travail ;
- le demandeur certifie son statut juridique, celui de ses codemandeur(s) et entité(s) affiliée(s) conformément aux parties 3,4 et 5 de la présente demande ;
- le demandeur et ses codemandeur(s) et entité(s) affiliée(s) disposent des compétences professionnelles et diplômes requis dans la section 2 des lignes directrices à l'attention des demandeurs..
- le demandeur s'engage à respecter, d'une part, les obligations prévues dans la déclaration de l'/des entité(s) affiliée(s) du formulaire de demande de subvention et, d'autre part, les principes de bonne pratique en matière de partenariat;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action, le cas échéant avec le(s) codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s), et n'agit pas en qualité d'intermédiaire;
- si le montant demandé est supérieur à 60 000 EUR 
- le demandeur et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée peuvent fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives mentionnées au point 2.4 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée sont éligibles conformément aux critères définis aux points 2.1.1 et 2.1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- s'il est recommandé pour l'octroi d'une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le contrat standard annexé aux lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe G);
- le demandeur, le(s) codemandeur(s) et l'/les entité(s) affiliée(s) sont conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Il s'agit des sources et montants de financement de l'Union obtenus ou demandés pour l'action ou partie de l'action ou pour son fonctionnement pendant le même exercice ainsi que de tout autre financement obtenu ou demandé pour la même action.

<Énumérer les sources et montants et indiquer le statut (demandé ou attribué).>

Le demandeur est pleinement conscient de l'obligation d'informer sans délai l'administration contractante auquel cette demande est soumise si la même demande de financement faite à d'autres

services de la Commission européenne ou à des institutions européennes a été acceptée par eux après soumission de cette demande de subvention.

Signée au nom et pour le compte du demandeur

<b>Nom</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Date</b>	

## 10. 9. GRILLE D'ÉVALUATION POUR LE FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE

(RÉSERVÉE À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE)

	OUI	NON
<b>Pour les procédures ouvertes: [OUVERTURE ET VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE ET ÉVALUATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION]</b>		
1. La date limite de soumission a été respectée.		
2. La liste de contrôle du formulaire de demande a été dûment complétée.		
La conformité administrative a été vérifiée par: Date: ]		
<b>DÉCISION :</b>		
A. Le comité a décidé d'évaluer la note succincte de présentation, qui a passé avec succès le stade du contrôle administratif.		
B. Le comité a décidé de recommander l'évaluation du formulaire complet de demande.		
La note succincte de présentation a été évaluée par: Date: ]		
<b>Pour les procédures restreintes: [OUVERTURE ET VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE</b>		
1. La date limite de soumission a été respectée.		
2. La liste de contrôle du formulaire de demande a été dûment complétée.		
<b>DÉCISION :</b>		
Le comité a décidé d'évaluer le formulaire complet de demande, qui a passé avec succès le stade du contrôle administratif.		
La conformité administrative a été vérifiée par: Date: ]		
<b>ÉVALUATION DU FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE</b>		
<b>DÉCISION:</b>		
A. La proposition a été provisoirement sélectionnée en tant qu'une des propositions les mieux notées dans les limites de l'enveloppe financière disponible et le comité a recommandé de vérifier son éligibilité.		
B. La proposition a été inscrite sur la liste de réserve en tant qu'une des propositions les mieux notées et le comité a recommandé de vérifier son éligibilité.		
La proposition a été évaluée par: Date:		
<b>VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ</b>		
3. La liste de contrôle pour le formulaire de demande a été dûment complétée.		
4. Le demandeur remplit les critères d'éligibilité visés au point 2.1.1.		
5. L'/les éventuel(s) codemandeur(s) rempli(ssen)t les critères d'éligibilité visés au point 2.1.1.		
6. L'/les éventuelle(s) entité(s) affiliée(s) rempli(ssen)t les critères d'éligibilité visés au point 2.1.3.		
7. Les pièces justificatives énumérées ci-dessous ont été soumises conformément aux lignes directrices (point 2.4).		
a. Les statuts des demandeurs		
b. Les statuts ou articles d'association des demandeurs et de l'/des entité(s) affiliée(s)		
c. Le rapport d'audit externe du demandeur (le cas échéant)		
À insérer si l'administration contractante est la Commission européenne		
d. La fiche d'entité juridique (voir annexe D des lignes directrices à l'intention des demandeurs) a été dûment complétée et signée par les demandeurs et est accompagnée des		

documents justificatifs requis.		
À insérer si l'administration contractante est la Commission européenne e. Une fiche d'identification financière (voir annexe E des lignes directrices à l'intention des demandeurs).		
f. Copie des derniers états financiers du demandeur.		
L'éligibilité a été évaluée par: Date:		
<b>DÉCISION:</b> Le comité a vérifié l'éligibilité de la proposition au regard des critères énoncés dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs et a sélectionné la proposition pour financement.		

**CADRE LOGIQUE PROFADRELL 2**

<b>PROJET EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL EN PERIPHERIE DE LA RESERVE NATURELLE DES GORILLES DE LESIO-LOUNA. PHASE 2</b>			
	<b>LOGIQUE D'INTERVENTION</b>	<b>Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>
<b>Objectif général</b>	Contribuer aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier à l'amélioration des conditions de vie et à l'autonomisation économique des populations (OMD1 et 3) ainsi qu'à la préservation de l'environnement (OMD7) en encourageant le partenariat entre les autorités locales et la société civile, dans les 23 villages riverains de la RNGLL	IOV1 OG: À la fin du projet le nombre de personnes dont le revenu a augmenté au-delà d'un dollar par jour grâce au travail associatif par rapport aux chiffres de début est connu. IOV2 OG : La proportion des femmes dans les postes de gestion des associations est de 50% avec les hommes. IOV3 OG : À la fin du projet le nombre de braconniers et de charbonniers répertoriés et dénoncés diminue par rapport aux chiffres de début.	- Étude socio-économique - Etude impact anthropique (Université) - Compte -rendu des réunions des Assemblées des associations - Rapports du Projet. - Registre de Procès-verbaux et de personnes jugées et condamnées.
<b>Objectif spécifique</b>	Assurer dans les 23 villages riverains de la RNGLL un développement économique favorable à la diminution de la pression anthropique sur la Réserve Nationale de Gorilles Lesio-Louna (RNGLL)	IOV1 OS : À la fin du projet au moins : a) 23 associations ont doublé les surfaces cultivées par rapport aux chiffres de début. b) 20 associations ont démarré l'élevage caprin et maintiennent toujours un troupeau minimum de 10 têtes IOV2 OS 2 : À la fin du projet la pression anthropique sur les limites de la réserve a diminué par rapport aux chiffres de début en ce qui concerne : a) le nombre de charbonniers. Interpellés et arrêtés b) le nombre de braconniers verbalisés et condamnés.	- Étude socio-économique (Université) - Livres de comptabilité des associations. - Registres des dénonciations au poste de contrôle des Eaux et Forêts - Synthèses des rapports patrouilles et de suivi de la faune  - Les parties prenantes collaborent tout au long de la durée du projet
			<b>Hypothèses</b>

Résultats	
<p><b>Résultat 1</b></p>	<p>IOV1.1 : À la fin du projet une fédération d'associations légalement constituée gère les activités d'intérêt commun (location de tracteur, relations avec les autorités, achats, etc.)  IOV1.2 : À la fin du projet au moins 23 associations disposent chacune de deux personnes formées en gestion et appliquent les notions apprises : distribution des bénéfices et investissements.  IOV1.3 : À la fin du projet au moins 23 associations disposent d'une femme formée en gestion dans leurs structures de direction.</p>
<p><b>Résultat 2</b></p>	<p>IOV2.1 : À la fin du projet 20 associations ont investi une partie de leurs ressources financières dans l'élevage caprin  IOV2.2 : Au moins 23 associations ont cultivé un minimum de 2 Ha des plantations d'arbres fruitiers ou autres espèces végétales ayant un intérêt économique.  IOV2.3 : La pépinière du projet produit au moins 1.500 plants/mois et distribue au moins 80% de sa production dans les plantations riveraines de la RNGLL.  IOV2.4 : À la fin du projet la fédération d'associations participe dans la cogestion des activités de tourisme dans la RNGLL (Iboubikro et/ou Lac Blue) et améliore le rendement économique.</p>
<p>- Etude socio-économique,  - Livre d'actes de la Fédération  - Registre d'évaluation des formations reçues  - Rapport d'activités des associations  - Compte-rendu de réunions/atelier de formation</p>	<p>- Les bénéficiaires assimilent les connaissances des formations.  - Les associations ne soutiennent pas la Fédération tout au long de la durée du projet</p>
<p>- Livres de comptabilité des associations.  - Registre des comptes bancaires des associations  - Registres de la pépinière ;  - Rapports des activités de PRONAR  - Rapport d'activités de la Fédération  - Compte-rendu des réunions de structure de cogestion  - Registre des touristes  - Rapports internes</p>	<p>- Le régime des précipitations est stable  - Absence des ravageurs, fléaux dans les cultures et/ou épidémies chez les chèvres  - La situation économique est stable</p>

<p><b>Résultat 3</b></p>	<p>Les limites de la réserve (RNGLL) sur le terrain sont reconnues par les communautés, les chefs de terre et l'état.</p>	<p>IOV3.1 : À la fin du projet il y a des accords signés entre comité villageois, chefs de terre et sous-préfet dans les 23 villages sur les limites physiques de la RNGLL.          IOV3.2 : À la fin du projet 23 villages disposent des panneaux métalliques et marques de peinture sur les arbres/ roches, sur au moins tous 3kms/village pour signaler les limites physiques de la RNGLL.          IOV3.3 : À la fin du projet au moins 80% de la population connaissent clairement les panneaux et traces de peinture comme la marque des limites de la RNGLL.          IOV3.2 : À la fin du projet au moins 16 villages disposent d'un plan de délimitation des activités autorisées dans la RNGLL</p>	<p>- Carte géo référencée de la RNGLL          - Accords signés entre communautés, chefs de terre et comité villageois dans chaque village          - Photos des panneaux et traces de peinture dans chaque village          - Plan de délimitation des activités autorisées dans la RNGLL</p>	<p>- Absence des conflits entre les chefs de terre et l'état Congolais          - Absence de rivalités tribales au tour de la propriété de la terre.</p>
<p><b>Résultat 4</b></p>	<p>Les habitants riverains de la RNGLL et les autorités locales connaissent et appliquent la loi 37-2008 sur la faune et les aires protégées.</p>	<p>IOV4.1 : À la fin du projet au moins 80% des villages ont établi des cadres de concertation entre le comité villageois, les associations, la gendarmerie et les postes de contrôle des eaux et forêts.          IOV4.2 : À la fin du projet au moins 80% des villages ont établi régulièrement des contacts trimestriels avec le PALF.          IOV4.3 : Les réunions du comité de pilotage sont tenues régulièrement chaque semestre avec la participation des autorités concernées (Préfecture, Conseil Départementale du Pool, Directions départementales d'économie forestière, agriculture, tourisme, et environnement)</p>	<p>- Compte-rendu et procès-verbaux des réunions des Comités Villageois ;          - Procès-verbaux des réunions de concertation.          - rapports du PALF          - Fiche d'arrestation et de constat d'infraction, fiche des dénonciations au le poste de contrôle          - Rapports de comité de pilotage</p>	<p>- Stabilité des politiques sur la protection de la faune sauvage          - Les habitants riverains et/ou les comités villageois ne participent pas tout au long de la durée du projet aux activités du PALF</p>

<b>Résultat</b>	<b>Activités</b>	<b>Moyens :</b>	<b>Coûts</b>	<b>Pré-Conditions</b>
<b>R0</b>	Ressources communes à tous les résultats	Personnel local	195.000 €	
		Personnel expatrié	240.000 €	
		Comité de pilotage	10.000 €	
		Per diem	15.750 €	
		Voyages	27.600 €	
		Equipment (Transport, ICT)	96.050 €	
		Bureau local	177.000 €	
		Monitoring & Evaluation	49.000 €	
		Visibilité	22.900 €	
<b>R1</b>	A1.1 : Créer une fédération d'associations pour coordonner les activités d'intérêt commun	-Juriste -Création de la fédération des associations	- 6.000 € - 3.000€	
	A1.2 : Renforcer les compétences des membres des associations : gestion économique ; élevage caprin ; tourisme, agriculture bio ; production de charbon ; genre	- Publication d'un manuel de gestion pour les associations. - Formation des formateurs en gestion économique des associations, charbonnage	- 300€ - 7.500€	

			et tourisme communautaire.		
	A1.3 : Mesure de l'impact anthropique (braconnage, charbonniers, etc.) sur la réserve par l'Université de Brazzaville : réalisation de la ligne de base, publication etc.		- Collaboration avec Université pour le suivi des indicateurs sur la pression anthropique - Publication étude impact anthropique	- 9.000€  - 1.500€	
<b>R2</b>	A2.1 : Augmenter le nombre d'associations dédiées à l'élevage caprin.		- Vétérinaire - Vaccines et déparasitage chèvres - Cabris race améliorée - tôle & grillage pour abris des cabris	- 30.000 € - 3.000 € - 2.400 € - 7.000 €	
	A2.2: Promotion des plantations d'arbres fruitiers et autres espèces végétales ayant un intérêt économique en créant une nouvelle pépinière et en exploitant la production de ces espèces végétales		- matériel aratoire pour chaque association - Semences et engrais bio - Location tracteur - Droit foncier - Pépinière	- 18.000 €  - 22.500 € - 27.000 € - 6.875 € - 2.000 €	
	A2.3 : Promotion du tourisme dans la réserve en aménageant le camp (la réserve RNgLL dispose du camp IBoubikro et propose de céder sa gestion à une fédération d'associations), en formant des villageois sur le tourisme, en soutenant la fédération d'associations pour la gestion du camp, promotion du tourisme scientifique, etc..		- Aménagement du Camp Iboubikro	- 25.000 €	
<b>R3</b>	A3.1 : Cartographie participative avec l'aide d'un Sociologue pour résoudre les conflits de terre		- Sociologue - Achat des GPS - Edition de la Cartographie géo-référence des limites de la réserve.	- 4.500 € - 500 € - 700 €	

	A3.2 : Baliser sur le terrain les limites physiques de la réserve avec la technologie GPS.	- Matériel pour balisage des limites de la réserve	- 13.800 €	
	A3.3 : Campagne d'information dans chaque village sur les limites de la RNGLL.	Ressources communes à tous les résultats		
<b>R4</b>	A4.1 : Sensibilisation sur les objectifs du Projet d'Application de la Loi de la Faune (PALF) dans les écoles, avec les autorités locales, avec les autorités traditionnelles, etc.	Ressources communes à tous les résultats		
	A4.2 : Soutien des éco-gardes et poste de contrôle des Eaux et Forêts avec renforcement de leur équipement radio VHF, Pièges photos, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Radio HF (3 Kit transceiver &amp; antenna)</li> <li>- Pièges photos</li> <li>- pirogue + hors-bord 25HP pour poste de contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9.000 €</li> <li>- 10.625 €</li> <li>- 4.600 €</li> </ul>	
	A4.3 : Promotion de la participation des Associations de villageois, chefs coutumiers et du conseil départemental du pool dans les activités de lutte anti-braconnage.	Ressources communes à tous les résultats		
	A4.4 : Créer une plateforme d'échanges interministériels (Tourisme, Environnement, Économie Forestière, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (Comité de pilotage)</li> <li>- Conférence sur le braconnage</li> </ul>	- 10.000 €	